



COVID-19

Le gouvernement rappelle les mesures à respecter

Le Premier ministre, Clément Mouamba, a publié le 1er avril un décret fixant la liste des biens et services indispensables, et des déplacements essentiels des populations dans le cadre de

la lutte contre la propagation de la pandémie du Covid-19. « Les déplacements se font à pied, soit par les autobus de la société des transports publics urbains, soit par les moyens de transport des entreprises privées,

des administrations, des entreprises et établissements publics autorisés à poursuivre leurs activités pendant la période de confinement », précise le décret.

Pages 3-4



Le Premier ministre, Clément Mouamba

CONFINEMENT

Les Brazzavillois de plus en plus dans la rue



En dépit de l'entrée en vigueur des mesures prises par le gouvernement dans le cadre de la lutte contre la propagation du coronavirus, de nombreux

Brazzavillois continuent à rester dans la rue. L'appel au confinement lancé par le chef de l'État tranche avec la réalité du terrain. Dans

les rues, avenues et marchés, les populations circulent sans crainte en foulant aux pieds ces mesures barrières.

Page 16

Une forte adhésion en faveur du fonds national de solidarité

Des entreprises, institutions et organismes manifestent leur adhésion en faveur du fonds national de solidarité créé par le gouvernement en vue de lutter contre la pandémie du covid-19. C'est dans ce cadre que s'inscrivent les dons faits par les Brasseries du Congo (100 millions FCFA) ; le groupe Uba banque (50 millions FCFA) ; l'Assemblée nationale (50 millions FCFA) et le Parti congolais du travail (50 millions FCFA). En recevant ces fonds, le Premier ministre, chef du gouvernement, Clément Mouamba, a exprimé toute sa gratitude aux donateurs pour leur élan de cœur.

Pages 2 et 10

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Yves Castanou prend les rênes de Congo Télécom

Le nouveau directeur général de la société publique des télécommunications du Congo (Congo Télécom), Yves Castanou, a pris ses fonctions le 1er avril. Son ambition, a-t-il déclaré, est de faire de cette entreprise « la société numéro un au Congo dans le secteur des télécom ».

Du côté de l'Agence de régulation des postes et des communications électroniques, le nouveau directeur général, Marc Sakala, a également été installé dans ses nouvelles fonctions.

Page 7



ÉDITORIAL

A nos lecteurs (suite)

Page 2

ALERTE COVID-19

En cas d'apparition de symptômes, appelez le 34 34 pour la prise en charge

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Des cours de physique et SVT terminale D et C; physique troisième dans ce numéro

Pages 5, 6, 11 et 12

ÉDITORIAL

A nos lecteurs (suite)

Vous qui lisez chaque matin ce journal ne vous étonnez pas si, dans les prochains jours, vous ne le recevez pas ou ne le trouvez pas là où vous l'achetez d'habitude. Frappé de plein fouet, comme tout le monde, par le confinement qui rend difficile le déplacement de nos journalistes et la venue de nos techniciens dans leur atelier notre quotidien ne peut faire autre chose que s'adapter aux conditions très particulières de cet environnement perturbé. Il en va ainsi, d'ailleurs, dans tous les pays qui ont opté à juste raison pour la distanciation entre les humains afin de stopper au plus vite la progression du coronavirus.

Que les choses soient claires cependant : nous mettons tout en oeuvre dans le moment présent pour franchir les obstacles qui se dressent sur notre route et nous faisons en sorte que celles ou ceux qui se tournent vers nous chaque jour pour être informés sur ce qui se passe au Congo, en Afrique et ailleurs dans le monde aient accès aux dépêches que nous publions en continu. Si donc vous ne pouvez pas vous procurer le numéro qui devrait paraître n'hésitez pas à aller sur le site internet de l'Agence d'Information d'Afrique Centrale (ADIAC), la maison mère des Dépêches de Brazzaville et du Courrier de Kinshasa. Vous y trouverez en continu les informations que nos journalistes recueillent et qui constituent la base de ces deux quotidiens.

Depuis près de vingt ans nous sommes en permanence sur la brèche. Avec un sens très précis de notre responsabilité qui est de rendre compte de façon précise, juste, sérieuse de ce qui se passe au Congo et plus largement en Afrique centrale. De résumer aussi les événements de toute nature qui marquent l'actualité quotidienne sur les cinq continents et que personne ne doit ignorer dès lors qu'ils ont un impact immédiat ou lointain sur la vie des peuples de la planète.

A vous lectrices et lecteurs de ce quotidien nous disons clairement que la pandémie du Covid-19, dont nous subissons durement les effets comme chacun d'eux, ne modifie en rien notre volonté de couvrir comme on dit l'actualité. Certes, elle rend plus difficile l'exercice de notre métier, mais nous mettons tout en oeuvre aujourd'hui pour contourner les obstacles techniques qu'elle dresse sur notre route. Et nous sommes certains d'y parvenir comme en témoigne le numéro que vous tenez entre vos mains.

Les Dépêches de Brazzaville

CORONAVIRUS

L'Assemblée nationale et le PCT abondent le Fonds national de solidarité

Le président de la chambre basse du Parlement, Isidore Mvouba, et le secrétaire chargé à l'organisation et à la mobilisation du Parti congolais du travail (PCT), Gabriel Ondongo, ont remis, le 2 avril au Premier ministre, Clément Mouamba, deux chèques de 50 millions FCFA.



Isidore Mvouba remettant le chèque au Premier ministre Adiac

Accompagné des autres membres du bureau ainsi que des présidents des groupes parlementaires, le président de l'Assemblée nationale a été le premier à remettre le chèque au chef du gouvernement. Selon Isidore Mvouba, il s'agit d'une contribution des députés au Fonds national de solidarité de 100 milliards de FCFA, créé par le Chef de l'Etat pour soutenir les entreprises et les personnes vulnérables.

Selon lui, en faisant ce don, les députés ont accepté avec beaucoup d'enthousiasme le prélèvement opéré sur leurs émoluments, en dépit des difficultés qu'ils connaissent. « Nous vous avons apporté la modeste somme de cinquante millions FCFA. Il s'agit bien plus que d'un symbole de solidarité, de patriotisme. Je tiens de façon solennelle à saluer cet élan spontanée de solidarité des députés. A chaque jour suffit sa peine. Vous avez notre soutien en même temps que nous soutenons le président de la Répu-

blique qui est aux commandes de cette grande bataille », a déclaré Isidore Mvouba.

Réceptionnant le chèque, le Premier ministre s'est félicité du geste de l'Assemblée nationale. « Je suis bien placé de savoir les difficultés qui sont les vôtres. Lorsqu'en très peu de temps, vous arrivez à décaisser 50 millions FCFA pour abonder le fonds de solidarité, nous ne pouvons que vous remercier. Je dois vous dire que vous êtes les premiers à abonder ce fonds. Vous méritez d'en être remercié. Tout ce que l'on souhaite, c'est qu'il y ait des émules », a souhaité Clément Mouamba.

Composée de quatre personnes, la délégation du PCT a posé le même geste à la primature. Selon son porte-parole, Parfait Romuald Iloki, les cinquante proviennent du fonds de solidarité mis en place par le parti pour assister les camarades en difficultés. « Nous sommes venus voir le Premier ministre pour lui faire une donation du parti de cinquante millions FCFA parce

que nous nous sentons concernés. Cette somme est destinée à abonder le fonds national de solidarité qui consiste à donner une riposte vigoureuse contre la pandémie du Coronavirus », a-t-il indiqué.

Interrogé sur la réaction du Premier ministre, le secrétaire permanent chargé de la communication, des technologies de l'information et de la communication a déclaré que Clément Mouamba sait encourager les bonnes volontés. D'après lui, le chef du gouvernement était très content du geste du PCT qui est le premier parti politique à venir toquer à sa porte, en dehors des institutionnels. « Nous avons fait notre geste, nous demandons aux autres partis de la majorité présidentielle, de l'opposition et du centre d'en faire autant. Nous appelons à l'union sacrée, parce qu'il n'y a pas de politique, la pandémie concerne tout le monde, il faut donc aider le gouvernement », a conclu Parfait Iloki.

Parfait Wilfried Douniama

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ingamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossedé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (chefe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou
Durlly Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaine Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe ItagaliCoordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho, Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville :

Erhiade Gankama

Commercial Pointe-Noire :

Mélaine Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :
Guylin Ngossima

Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé,
Irin Maouakani, Christian Nzoulani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé
Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service pré-press : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -

République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Estel Chrispain Stevy Oba,
Nely Carole Biantomba, Epiphany Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél.: 06 700 09 00
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

PREMIER MINISTRE SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

Décret N° 2020-99 du 1^{er} avril 2020 fixant la liste des biens et services indispensables et des déplacements essentiels dans le cadre de l'application des mesures de lutte contre la pandémie de coronavirus COVID-19.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution ;
Vu le décret n° 2017-371 du 21 août 2017 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2017-373 du 22 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2020-57 du 16 mars 2020 mettant fin aux fonctions d'un ministre et nommant un nouveau ministre ;
Vu le décret n° 2020-66 du 27 mars 2020 portant création, attributions et organisation de la coordination nationale de gestion de la pandémie du coronavirus COVID-19;
Vu le décret n° 2020-60 du 18 mars 2020 portant création, attributions d'une Task-Force sur l'impact économique et social du coronavirus COVID-19;
Vu le décret n° 2020-88 du 27 mars 2020 portant organisation des intérimaires des membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2020-91 du 30 mars 2020 portant création du comité technique de riposte à la pandémie à coronavirus COVID-19;
Vu le décret n° 2020-92 du 30 mars 2020 portant création du comité d'experts près le comité national de la riposte à la pandémie à coronavirus COVID-19;
Vu le décret n° 2020-93 du 30 mars 2020 portant déclaration de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo,

DECRETE:

CHAPITRE I : DISPOSITION GENERALE

Article premier : Le présent décret fixe la liste des biens et services indispensables et des déplacements essentiels dans le cadre de l'application des mesures de lutte contre la pandémie de coronavirus COVID-19.

CHAPITRE II : DES BIENS ET SERVICES INDISPENSABLES

Article 2 : Les biens et services indispensables pour lesquels les producteurs, les fournisseurs et les distributeurs sont autorisés à poursuivre les activités pendant la période de confinement sont :

Au titre des biens :

les produits alimentaires et boissons pour la consommation humaine ;
les médicaments pour les soins de santé humaine ;
les produits de santé et autres consommables des structures sanitaires;
les produits d'hygiène, d'entretien domestique et industriel;
les équipements et autres accessoires des structures sanitaires;
les produits bruts et finis des mines, des forêts, des hydrocarbures liquides et gazeux; les produits et articles de cuisine: charbon de bois, bois de chauffe, gazinières, réchauds ;
les équipements et accessoires de véhicules automobiles, d'engins et matériels agricoles, de pêche et d'élevage;
les intrants de la production agricole, d'élevage et de pêche ;
les équipements et supports informatiques et de communication ;
les équipements de télécommunication ;
les aliments de bétail ;
les produits phytosanitaires ;
les médicaments et produits pour les soins de santé animale.

Au titre des services indispensables :

les services de santé et de secours aux personnes ;
les services de maintenance et d'entretien des équipements des structures sanitaires ;
les services de fourniture d'eau et d'électricité ;
les services de logistique et de transport des marchandises ;
les services portuaire, aéroportuaire, des gares routière et ferroviaire;
le service public de transport en commun ;
le service d'entretien routier et d'exploitation routière ;
les services de nettoyage et de ramassage des ordures ;
les services des administrations, des entreprises et établissements publics consignés;
les services financiers ;
les services d'hôtellerie et d'hébergement réquisitionnés par l'Etat ;
les services aux personnes âgées, handicapées et autres personnes vulnérables ;
les services de gardiennage et de sécurisation des locaux publics et privés ;
les services de livraison de repas à domicile au profit des structures sanitaires ;
les services postaux et de télécommunications ;
les services des médias audiovisuels et de presse écrite ;
les services funéraires ;
les services de santé animale.

CHAPITRE III : DES DEPLACEMENTS ESSENTIELS

Article 3 : Les déplacements essentiels et ouvrant droit à la délivrance d'une autorisation spéciale de circulation, pendant la période de confinement sont :

le déplacement entre la résidence et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle des producteurs, fournisseurs et distributeurs des biens et services indispensables ;
le déplacement pour l'approvisionnement en denrées alimentaires ou en fournitures nécessaires à l'activité professionnelle relevant des biens et services indispensables tels que définis à l'article 2 du présent décret ;
le déplacement pour assurer la vente sur les marchés ou sur les autres lieux de vente des biens indispensables ;
le déplacement pour des motifs de santé ;
le déplacement pour des besoins d'assistance à une personne vulnérable en difficulté ;
le déplacement pour un motif de décès d'un proche ;
le déplacement pour répondre à une convocation de la police, de la gendarmerie ou de l'autorité administrative ou judiciaire.

Article 4 : Les déplacements se font soit à pieds, soit par les autobus de la société des transports publics urbains (STPU), soit par les moyens de transport des entreprises privées, des administrations, des entreprises et établissements publics autorisés à poursuivre leurs activités pendant la période de confinement.

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES

Article 5 : Les personnes devant se déplacer dans le cadre des dispositions de l'article 3 du présent décret doivent détenir une attestation de déplacement dérogatoire, suivant des modèles établis par le ministère de l'intérieur et de la décentralisation.

Article 6 : Les attestations de déplacement sont délivrées gratuitement, à titre individuel et pour une durée déterminée, par l'employeur pour ses salariés devant se déplacer pour les motifs ci-après :

le déplacement entre la résidence et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ;
le déplacement pour l'approvisionnement en fournitures nécessaires à l'activité professionnelle.

Article 7 : Les autorisations de déplacement sont délivrées gratuitement, à titre individuel et pour une durée déterminée, par le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du quartier de résidence pour toute personne qui se déplace pour les motifs suivants:

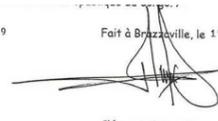
le déplacement pour l'approvisionnement en denrées alimentaires ;
le déplacement pour des motifs de santé ;
le déplacement pour des besoins d'assistance à une personne vulnérable en difficulté ;
le déplacement pour un motif de décès d'un proche ;
le déplacement pour répondre à une convocation de la police, de la gendarmerie ou de l'autorité administrative ou judiciaire.

Article 8 : Tout contrevenant aux prescriptions des articles 3, 4 et 5 du présent décret sera puni conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 9 : L'organisation relative aux biens et services indispensables ainsi qu'aux déplacements essentiels se fera dans le strict respect des mesures d'hygiène et de distanciation sociale édictées dans le cadre du plan de riposte contre la pandémie du coronavirus Covid-19.

Article 10: Le présent décret, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo/-

2020-99 Fait à Brazzaville, le 1^{er} avril 2020


Clément MOUAMBA, -
Par le Premier ministre, chef du Gouvernement,

Le ministre de l'intérieur et de la décentralisation, Le ministre de la défense nationale,
 
Raymond Zéphirin MBOULOU, - Charles-Richard MONDJO, -

Le ministre de la justice et des droits humains et de la promotion des peuples autochtones,

Aimé Ange Wilfrid BININGA, -

PREMIER MINISTRE SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

Décret N° 2020-99 du 1^{er} avril 2020 portant organisation du service public pendant la période du confinement.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution ;
Vu le décret n° 2017-371 du 21 août 2017 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2017-373 du 22 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement; Vu le décret n° 2020-57 du 16 mars 2020 mettant fin aux fonctions d'un ministre et nommant un nouveau ministre ;
Vu le décret no 2020-66 du 27 mars 2020 portant création, attributions et organisation de la coordination nationale de gestion de la pandémie du coronavirus COVID-19;
Vu le décret n° 2020-60 du 18 mars 2020 portant création,attributions d'une Task-Force sur l'impact économique et social du coronavirus COVID-19;
Vu le décret n° 2020-88 du 27 mars 2020 portant organisation des intérim des membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2020-91 du 30 mars 2020 portant création du comité technique de riposte à la pandémie à coronavirus COVID-19;
Vu le décret n° 2020-92 du 30 mars 2020 portant création du comité d'experts près le comité national de la riposte à la pandémie à coronavirus COVID-19;
Vu le décret n° 2020-93 du 30 mars 2020 portant déclaration de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo,

DECRETE

CHAPITRE I : DE L'OBJET.

Article premier : le présent décret est pris en vue d'assurer la continuité de l'administration publique pendant la période de confinement.

CHAPITRE II: DU PERSONNEL

Article 2 : sont réquisitionnés d'office :

les membres du gouvernement;
les directeurs de cabinet des ministres;
les secrétaires généraux des départements ministériels;
les directeurs généraux.

Article 3 : peuvent également être réquisitionnés, les conseillers des ministres et le personnel d'appui, suivant les nécessités.

Toutefois, le nombre total des personnes présentes en même temps dans les locaux du minii

CHAPITRE III: DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL PAR ROTATION

Article 4 : chaque département ministériel organise le travail par rotation durant toute la période de confinement.

Le déplacement du personnel réquisitionné s'effectue par:

-véhicules de fonction ;
-véhicules de service, y compris les bus de transport du personnel ;

-service public de transport en commun.

Les déplacements se feront conformément aux dispositions du décret fixant la liste des biens et services indispensables et des déplacements essentiels dans le cadre de l'application des mesures de lutte contre la pandémie de coronavirus Covid-19.

CHAPITRE IV: DES MESURES D'HYGIENE ET DE DISTANCIATION SOCIALE

Article 5 : l'organisation du travail ainsi définie se fera dans le strict respect des mesures d'hygiène et de distanciation sociale édictées dans le cadre du plan de riposte contre la pandémie du coronavirus Covid-19.

CHAPITRE V: DE LA CONTINUTE DU SERVICE PUBLIC DANS LES SERVICES SOUS TUTELLE, LES SERVICES DECONCENTRES ET LES SERVICES DECENTRALISES

Article 6 : les dispositions ci-dessus s'appliquent également aux :

-structures sous-tutelle des départements ministériels ;
-structures décentralisées (collectivités locales);
-services déconcentrés (directions et services départementaux):

Toutefois le nombre de personnes présentes en même temps dans les locaux des structures décentralisées ou des services déconcentrés ne doit pas dépasser dix (10).

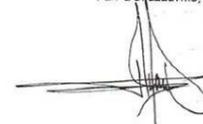
CHAPITRE VI: DES DISPOSITIONS FINALES

Article 7 : la continuité du service public en ce qui concerne l'administration, dans le cadre de l'application du présent décret, se fera de 9 heures à 14 heures.

Article 8 : les départements ministériels sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Article 9 : le présent décret, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié dans le Journal Officiel de la République du Congo./-

2020-100

Fait à Brazzaville, le 1^{er} avril 2020


Clément MOUAMBA, -

Par le Premier ministre, chef du Gouvernement,

Pour le Vice-premier ministre, chargé de la fonction publique, de la réforme de l'Etat, du travail et de la sécurité sociale,

Le ministre de l'intérieur et de la décentralisation,

Le ministre d'Etat, ministre de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche,



Raymond Zéphirin MBOULOU

Henri D'OMBO

Le ministre de la défense nationale,

Le ministre de la justice et des droits humains et de la promotion des peuples autochtones.



Charles Richard MONDJO

Pour le ministre des finances et du budget, en mission,

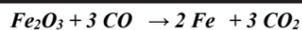


Aimé Ange Wilfrid BININGA

Le ministre délégué auprès du ministre des finances et du budget, chargé de budget,

Ludovic NGATSE

OBTENTION DES METAUX USUELS / SUITE & FIN



A la base du haut-fourneau, on obtient de la fonte liquide (alliage de fer et de 3 à 5% de carbone) et, flottant sur elle, le laitier (provenant du fondant et de la gangue du minerai).

4.3. De la fonte à l'acier

4.3.1. Information

L'acier contient aussi parfois différents corps : silicium, manganèse, soufre, phosphore. En effet, pour obtenir de l'acier à partir des fontes, on procède à l'opération appelée « affinage de la fonte »

4.3.2. Affinage de la fonte

Affiner la fonte c'est la débarrasser de ses impuretés et diminuer sa teneur en carbone. Autrement dit, l'affinage de la fonte est une opération qui consiste à éliminer ses impuretés afin d'obtenir l'acier. A l'issue de l'affinage, on obtient de l'acier qui ne contient que moins de 2% de carbone.

IV. Analyse d'un minerai

1. Teneur d'un minerai

La teneur est la proportion du métal contenu dans un minerai.

$$Teneur(\%) = \frac{\text{masse du métal}}{\text{masse du minerai}} \times 100$$

2. Rendement de l'extraction

Le rendement de l'extraction d'un métal de son minerai est le rapport entre la masse du métal réellement obtenu et la masse maximale ou théorique que l'on pourrait obtenir.

$$r(\%) = \frac{m'(\text{métal obtenu après extraction})}{m(\text{maximale ou théorique du métal})} \times 100$$

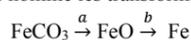
Questions

Questions à réponse construite courte

- Après avoir nommé la métallurgie de fer, cites-en deux produits.
- Donne les deux traitements chimiques à utiliser pour récupérer le fer à partir : a) du sulfure de fer naturel (FeS₂) ; b) du carbonate de fer (FeCO₃).
- Nomme le procédé pyrométallurgique qui permet d'éliminer l'oxygène contenu dans l'oxyde de fer.
- Donne l'intérêt de la réduction des oxydes métalliques.

Schéma à exploiter

Observe le schéma ci-dessous puis nomme les transformations (a) et (b).



Questions d'appariement

- Attribue à chaque procédé de la colonne A la définition indiquée dans la colonne B, c'est-à-dire place en regard du nombre la lettre appropriée.

Colonne A	Colonne B
1) Pyrométallurgie	A) Réduction d'un oxyde métallique par l'électrolyse
2) Hydrométallurgie	B) Réduction thermique des oxydes métalliques

2. Relie chaque traitement thermique préliminaire à sa définition.

Traitement	Définition
Calcination	▪ Traitement thermique qui convertit un sulfate en oxyde
Grillage	▪ Traitement thermique qui convertit un carbonate en oxyde

3. Recopie et relie par une flèche chaque minerai de la colonne de droite au métal qu'il lui faut extraire proposé dans la colonne de gauche

Minerai	Métal
Blende	• Aluminium
Hématite	• Zinc
Bauxite	• Fer

Exercices

Exercice 1

Traduis à l'aide des équations chimiques les trois (3) étapes suivantes (a, b et c) d'élaboration de la fonte :

- la combustion du coke ;
- la réduction du dioxyde de carbone ;
- la réaction de réduction de l'oxyde de fer III.

Exercice 2

Écris les équations chimiques qui correspondent à chaque étape des transformations chimiques suivantes :

- ZnS → ZnO → Zn
- FeS₂ → Fe₂O₃ → Fe
- CuCO₃ → CuO → Cu

Exercice 3

Le principal minerai de fer est l'hématite dont le composé métallique est l'oxyde ferrique de formule (Fe₂O₃). Détermine : a) La teneur en fer de ce minerai ; b) la masse théorique de fer qu'on peut extraire dans 8000g de ce minerai.

Aide: M(Fe₂O₃)=160g/mol ; M_{Fe}= 56g/mol.

Exercice 4

On a réduit à l'état de fer 100Kg d'oxyde magnétique par le monoxyde de carbone.

- Ecris l'équation-bilan de la réaction.
- Calcule sa masse et le volume du monoxyde de carbone nécessaire à la réaction.
- Calcule la masse de fer obtenu.

PHYSIQUE TERMINALE D/C

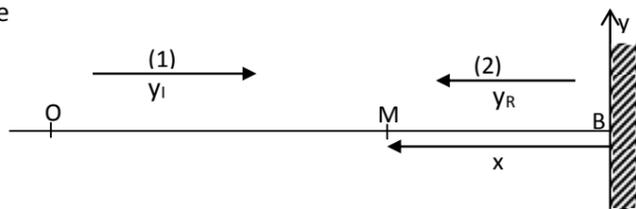
ONDES STATIONNAIRES

1- Définition

On appelle ondes stationnaires le résultat de la superposition de deux ondes progressives synchrones se propageant dans la même direction mais en sens contraire dans le même milieu de propagation.

2- Analyse mathématique

Pour les commodités de travail, on considère le point B comme l'origine du repère



L'onde incidente qui arrive en B a pour équation $y_I = a \sin \omega t$, l'onde réfléchie qui part de B est y_R telle que $y_I + y_R = 0$, on dit que l'onde réfléchie en B avec changement de signe de l'élongation

Pour le point M l'onde incidente y arrive avant d'atteindre l'origine. On peut donc écrire $y_{IM} = a \sin \left(\frac{2\pi}{T} t + \frac{2\pi}{\lambda} x \right)$.

L'onde réfléchie atteint le point M θ secondes après avoir quitté B, elle y arrive avec un retard tel que $y_{RM} = a \sin \left(\frac{2\pi}{T} t - \frac{2\pi}{\lambda} x + \pi \right)$.

$$y_M = y_{IM} + y_{RM} = a \sin \left(\frac{2\pi}{T} t + \frac{2\pi}{\lambda} x \right) + a \sin \left(\frac{2\pi}{T} t - \frac{2\pi}{\lambda} x + \pi \right)$$

$$y_M = 2a \sin \frac{2\pi}{\lambda} x \cdot \sin \left(\frac{2\pi}{T} t + \frac{\pi}{2} \right) = A \sin \left(\frac{2\pi}{T} t + \psi \right)$$

$$A = 2a \sin \frac{2\pi}{\lambda} x \text{ et } \psi = \frac{\pi}{2}$$

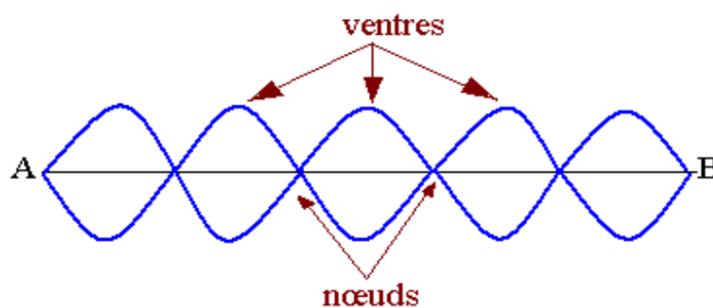
➤ Points d'amplitude maximale ou ventre de vibration

$$\text{Dans ce cas : } \sin \frac{2\pi}{\lambda} x = \pm 1 \Rightarrow \frac{2\pi}{\lambda} x = \frac{\pi}{2} + k\pi \Leftrightarrow x = \frac{\lambda}{4} (1 + 2k)$$

➤ Points d'amplitude nulle ou nœud de vibration

$$\sin \frac{2\pi}{\lambda} x = 0 \Rightarrow \frac{2\pi}{\lambda} x = \pi + 2k\pi \Leftrightarrow x = k \frac{\lambda}{2}$$

Il y a un nœud de vibration au point B d'où l'aspect de la corde.



PHYSIQUE TERMINALE D/C

Utilisation de la construction de Fresnel

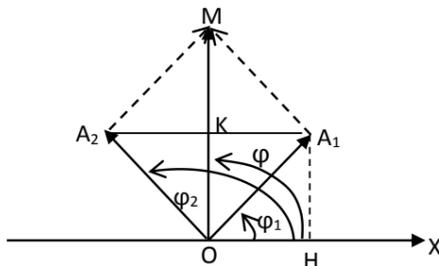
$$Y_M = Y_{IM} + Y_{RM} = A \sin\left(\frac{2\pi}{T}t + \Psi\right)$$

En associant à chaque fonction un vecteur de Fresnel, on a :

$$Y_{IM} \{ \|\vec{OA_1}\| = a; \varphi_1 = (\vec{OX}; \vec{OA_1}) = \frac{2\pi}{\lambda}x \}$$

$$Y_{RM} \{ \|\vec{OA_2}\| = a; \varphi_2 = (\vec{OX}; \vec{OA_2}) = \pi - \frac{2\pi}{\lambda}x = \pi - \varphi_1 \}$$

$$Y_M \{ \|\vec{OM}\| = A; \varphi = (\vec{OX}; \vec{OM}) \}$$



$$A = \|\vec{OM}\| = 2OK = 2A_1H = 2a \cdot \sin\varphi_1$$

$$A = 2a \sin\frac{2\pi}{\lambda}x$$

$$\varphi = \frac{\varphi_1 + \varphi_2}{2} = \frac{\pi}{2} \text{ rad}$$

N.B: Si l'obstacle B est libre, l'onde réfléchi en B sans changement de signe de l'élongation.

Dans ce cas Y_I et Y_R ont pour équation : $Y_I = Y_R = a \sin \omega t$.

Au point M, $Y_{IM} = a \sin\left(\frac{2\pi}{T}t + \frac{2\pi}{\lambda}x\right)$ et $Y_{RM} = a \sin\left(\frac{2\pi}{T}t - \frac{2\pi}{\lambda}x\right)$.

L'équation du mouvement résultant M est $Y_M = 2a \cos\frac{2\pi}{\lambda}x \cdot \sin\left(\frac{2\pi}{T}t\right)$

$A = 2a \cos\frac{2\pi}{\lambda}x$ et $\varphi = 0$

> Les ventres de vibration correspondent à :

$$\cos\frac{2\pi}{\lambda}x = \pm 1 \Rightarrow \frac{2\pi}{\lambda}x = k\pi \Leftrightarrow x = \frac{k\lambda}{2}$$

> Les nœuds de vibration correspondent à :

$$\cos\frac{2\pi}{\lambda}x = 0 \Rightarrow \frac{2\pi}{\lambda}x = \frac{\pi}{2} + k\pi \Leftrightarrow x = \frac{\lambda}{4}(1 + 2k)$$

Il y a un ventre de vibration au niveau de B d'où l'aspect de la corde.



Remarque:

> Deux nœuds ou deux ventres consécutifs sont séparés de $\frac{\lambda}{2}$.

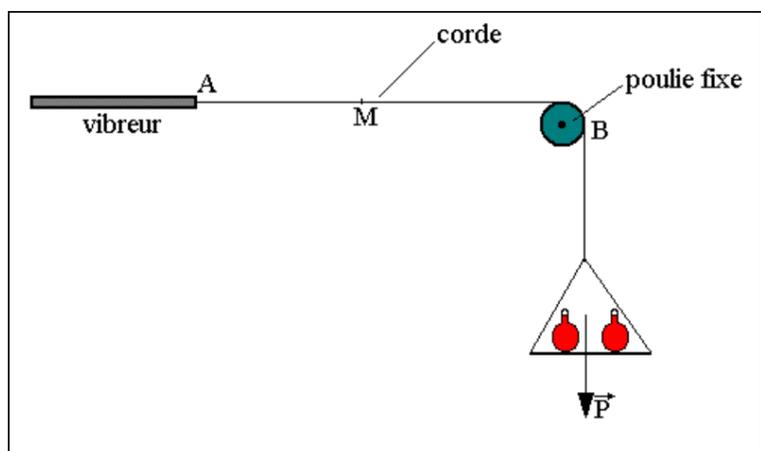
> Un ventre et un nœud successif sont séparés de $\frac{\lambda}{4}$.

3- La corde de Melde

La corde de MELDE est une corde AB donc les extrémités B et A sont respectivement fixes et actionnées par un vibreur de fréquence déterminée.

$$l = (2n+1)\frac{\lambda}{4}$$

n (nombre de fuseaux stables)



Dans ce cas la longueur de la corde est $L = \frac{n\lambda}{2}$ avec n le nombre de

fuseaux ; comme $\lambda = \frac{c}{N}$ et $c = \sqrt{\frac{F}{\mu}} \Rightarrow \lambda = \frac{1}{N} \sqrt{\frac{F}{\mu}}$;

donc $L = \frac{n}{2 \cdot N} \sqrt{\frac{F}{\mu}}$

Lorsque l'extrémité B est libre ou mobile. L'expression de la longueur de la corde est

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Yves Castanou veut hisser Congo Télécom dans le top des entreprises du secteur

Le nouveau directeur général de la société publique des télécommunications, Yves Castanou, a dévoilé mercredi à Brazzaville, lors de sa prise de fonction, son ambition de faire de Congo Télécom « la société numéro un au Congo dans tous les domaines ».

« J'hérite d'un enfant d'un certain âge, et c'est donc à moi de l'emmener vers un autre niveau de maturité. Je crois que c'est possible. Mon rêve c'est d'être toujours numéro un », a-t-il souligné au terme d'une cérémonie de passation de service avec l'administrateur général sortant, Akouala, ayant dirigé l'entreprise pendant douze ans.

Reconnaissant le travail qui a été accompli par son prédécesseur, Yves Castanou, désormais ancien directeur général de l'agence de régulation des postes et des communications électroniques (Arpce) a déclaré privilégier le travail collaboratif pour venir à bout des objectifs que s'est assigné le gouvernement à travers l'opérateur public.

Trois leviers importants ont été annoncés par l'administrateur sortant pour conduire l'entreprise vers les destinées résolues par le gouvernement. Akouala



Séance de passation de service

à évoqué, pour ce faire, l'éminence de démarrage de la troisième phase du projet de couverture nationale en télécommunications (PCN) qui va position-

ner Congo Télécom sur de nouveaux challenges.

Une troisième phase qui permettra l'interconnexion maximum de ménages au

haut débit, et sans doute l'implémentation des services comme le triple Play capable d'offrir la télévision, l'Internet et le téléphone.

Autre tableau présenté par l'administrateur général sortant, la perspective d'investissement de 13 milliards de FCFA attendu par l'opérateur grâce à un financement d'une banque internationale. Enfin, a souligné Akouala, Yves Castanou peut se réjouir d'avoir une équipe dynamique, jeune et formée sur laquelle il peut compter pour bâtir de nouveaux challenges. Le ministre des postes, des télécommunications et de l'économie numérique, Léon Juste Ibombo qui a présidé la passation de service a rappelé au nouveau directeur général la feuille de route du gouvernement en la matière, celle d'arrimer le Congo au développement de l'économie numérique.

« Votre challenge est d'exécuter cette

feuille de route, faire en sorte que l'opérateur historique continue d'exister dans cet environnement concurrentiel, et que les investissements consentis par le gouvernement soient rentabilisés », a appuyé Léon Juste Ibombo.

Après une longue structuration juridique et des réformes plusieurs fois retardées, Yves Castanou hérite d'une société majeure dans l'écosystème des télécommunications au Congo. Si son management est plusieurs fois salué à la tête de l'Arpce où il passé dix ans, avec d'importantes réformes et un bilan jusque-là estimé, sa nomination à Congo Télécom est perçue par nombreux comme un engagement de l'Etat à redorer le blason de l'opérateur public afin qu'il assume son rôle de catalyseur de l'écosystème numérique au Congo.

Quentin Loubou

COVID-19

Le Congo enregistre deux premiers décès

Le bilan épidémiologique du Covid-19 dressé par la ministre en charge de la Santé, Jacqueline Lydia Mikolo, le 31 mars, fait état de vingt-deux contaminés au total, deux guéris et deux décès.



La ministre en charge de la Santé annonçant les cas de décès

« Nous déplorons deux décès dus au Covid-19. Il s'agit malheureusement des cas inconnus des services de santé. Ils ne font pas partie des personnes suivies et se sont présentés aux services de santé en situation de détresse », a fait savoir la ministre en charge de la Santé une heure avant l'entrée en vigueur du confinement total de l'ensemble de la population édicté par le président de la République dans son adresse à la nation le 28 mars.

Selon Jacqueline Lydia Mikolo, 700 personnes ont appelé les services de santé en utilisant le 3434 ainsi que d'autres numéros d'urgence pour des requêtes en lien avec le Covid-19. 272 personnes ont fait le test sur le territoire national : quatorze se sont révélés positifs à Brazzaville et huit à Pointe-Noire, soit 8% des cas positifs sur l'ensemble des tests réalisés jusque-là.

Par ailleurs, la ministre en charge de la Santé est revenue sur les cas de transmission locale c'est-à-dire des personnes n'ayant pas voyagé dans un pays à risque. Dans le cadre de la prévention et la prise en charge, le pays dispose de sept sites de confinement des personnes en provenance des pays à risque. Plus de 3500 personnes ont été mis en confinement à domicile et suivies par le personnel de santé elles sont sorties des 14 jours de confinement sans manifestation clinique du Covid-19. Des données couvrant la période du 9 mars à ce jour sont en cours de traitement.

Jacqueline Lydia Mikolo a saisi l'occasion pour réitérer l'appel à la responsabilité lancé par le président de la République et l'engagement de tous à mener le combat contre le Covid-19 pour sauver des vies. La population est priée de contacter immédiatement les centres de santé les plus proches ou les numéros d'urgence en cas suspicion ou présentation des symptômes du Covid-19.

Rominique Makaya

KINTÉLÉ

Une vingtaine de morts électrocutés

Dans la matinée du 1^{er} avril à la commune de Kintélé, dans la périphérie nord de Brazzaville, le silence du confinement a été brisé par des pleurs. Sous la pluie qui s'est abattue sur la capitale la veille, une foudre a désagrégé des câbles à haute tension de la société Energie électrique du Congo (E2C).

Les sources de la sécurité civile font état de sept morts et trois personnes inconscientes qui ont été transférées à l'Hôpital de référence de Talangaï dans le sixième arrondissement de la capitale.

Selon les témoignages, certains sont morts dans leurs domiciles, d'autres dans la rue en pataugeant dans les marres d'eau. Ces derniers sont sortis de chez eux pour apporter assistance aux voisins. Ils ont laissé leurs vies dans les flaques d'eau dans lesquelles sont tombés certains câbles.

Avant l'intervention des agents de la sécurité civile et les techniciens de la société E2C pour prendre la



Les corbillards transportant les dépouilles mortelles des victimes

situation en main, les corps sans vie de quelques victimes étaient étalés à même le sol, les populations riveraines se sont amassées sur les lieux pour se rassurer si

parmi les morts leurs parents ou proches y figurent. Les services des pompes funèbres ont transporté les dépouilles mortelles à la morgue.

R.M.

Le G20 promet d'injecter plus de 5.000 milliards de dollars

Une réunion extraordinaire du G20 en visioconférence a abouti à l'engagement de mobiliser plus de cinq mille milliards de dollars dans l'économie mondiale. La Chine a plaidé pour une meilleure synergie de la coopération internationale.

Au cours de cette réunion, le président chinois, Xi Jinping a insisté sur la coopération internationale pour vaincre le coronavirus. « Nous sommes fermement résolus à présenter un front uni contre cette menace commune », ont indiqué les représentants des grandes puissances mondiales dans un communiqué publié à l'issue de la réunion en visio-conférence présidée par le roi Salmane d'Arabie saoudite.

Le bilan mondial de la pandémie de Covid-19 a dépassé les 21 000 morts et enfermé chez eux de manière inédite plus de trois milliards de personnes.

Le président chinois Xi Jinping a indiqué qu'il était impératif pour la communauté internationale de renforcer la confiance, d'agir de manière unie et de travailler ensemble en répondant collectivement à l'épidémie de COVID-19. « Nous devons faire avancer de manière complète la coopération internationale et former une meilleure synergie pour que l'humanité unie gagne la ba-

taille contre cette maladie infectieuse majeure », a déclaré le président chinois. Il a notamment demandé de réduire les droits de douane afin d'adresser un signal de confiance dans l'économie mondiale. Il s'agit aussi de faciliter les « flux commerciaux », a rapporté l'agence officielle Chine nouvelle.

Depuis le déclenchement de l'épidémie du COVID-19, la Chine a mis en œuvre des mesures rigoureuses de prévention et de contrôle, construisant une première ligne de défense solide contre l'épidémie. Après des efforts acharnés, la situation épidémique dans le pays évolue régulièrement dans une direction positive. La vie et le travail reviennent rapidement à la normale.

À mesure que l'épidémie locale diminue, la Chine a offert son aide à 89 pays et à quatre organisations internationales. Les propos de M. Xi lors du sommet ont réitéré l'engagement de la Chine à contribuer aux efforts mondiaux de lutte contre le virus.

Yvette Reine Nzaba

FONDATION
GOTÈNE



CRÉATION DE LA FONDATION MARCEL GOTÈNE



Marcel Gotène, l'un des plus grands peintres modernes africains du XX^e siècle prédisait peu avant sa mort en 2013 :

« Mon œuvre contribuera à mieux faire connaître le Congo sur les cinq continents »

Artiste du vivant inspiré des légendes de son pays, son art et son histoire continuent d'exercer une immense fascination en dépit du temps qui passe.

Si le peintre du Cosmos nous a quittés en 2013, son œuvre lui survit et nous raconte sans relâche l'histoire du Congo.

La Fondation Marcel Gotène créée et dirigée par sa famille entretiendra sa mémoire et sa notoriété au-delà des frontières et du temps.

Soutenez la fondation, préservez le souvenir de l'artiste et de son œuvre en faisant un don.

Compte bancaire de la fondation Marcel Gotène
Banque Congolaise de l'Habitat (BCH) - RIB : 30015-24201-10120001668-71

CONFINEMENT DANS LA BOUENZA

Jules Monkala Tchoumou instruit les autorités locales

Suite à la déclaration de l'état d'urgence sanitaire du président de la République en vue de contenir la progression du Covid-19, le préfet du département de la Bouenza, Jules Monkala Tchoumou, a organisé le 31 mars à Madingou une réunion pour la mise en application des mesures spécifiques décrétées.

Se référant au décret présidentiel, Jules Monkala Tchoumou a, au cours d'une réunion avec ses administrés, rappelé la nécessité du confinement à domicile, et a appelé la population à le respecter scrupuleusement jusqu'à la maîtrise de la pandémie.

« Le confinement est obligatoire, à l'exception de

« Le confinement est obligatoire, à l'exception de ceux qui travaillent pour la fourniture des biens et services indispensables. De même, les services déconcentrés et décentralisés doivent organiser des services minimum pour assurer la continuité de l'Etat »



Une vue des autorités locales

ceux qui travaillent pour la fourniture des biens et services indispensables. De même, les services déconcentrés et décentralisés doivent organiser des services minimum pour assurer la continuité de l'Etat », a indiqué le préfet.

En ce qui concerne les biens et services indispensables, Jules Monkala Tchoumou a

notamment rappelé l'interdiction de la circulation sur l'ensemble du territoire national à l'exception des déplacements jugés essentiels, la fermeture de tous les lieux de vente autre que ceux des aliments et des produits essentiels, et la régulation des ventes sur les marchés domaniaux.

S'agissant de la régulation

des marchés domaniaux, en attendant la publication des textes d'application y relatifs, le préfet a instruit les autorités locales à n'autoriser que la vente des produits essentiels et à réorganiser les marchés en tenant compte de la distension.

Les marchés forains ont été suspendus à cause du mouvement des vendeurs et du

nombre important de personnes qu'ils drainent, mais aussi du fait qu'ils vendent des produits non essentiels. L'interdiction des rassemblements collectifs, en raison des cas de coronavirus, touche également l'organisation des cérémonies d'obsèques qui doivent se dérouler dans la plus stricte intimité. Sur ce, le préfet a instruit les maires et les sous-préfets à relayer l'information de faire respecter les mesures d'intimité familiale en réduisant le nombre de participants aux obsèques. Quant aux services de l'ordre, il leur a été demandé de tout mettre en œuvre pour faire respecter toutes les mesures mises en place, « surtout celles relatives aux respects du couvre-feu et au confinement à domicile ». Le Congo, qui compte vingt-deux cas confirmés et deux décès du coronavirus, a déjà, entre autres mesures, fermé toutes ses frontières terrestres, fluviales, maritimes et aériennes.

Yvette Reine Nzaba

IATA

HARIOM TRAVELS
Agence de VOYAGES et de TOURISME

- Vente de Billets d'avion
- Assistance voyage
- Visas
- Reservation Hôtels
- Location de voitures

SÉJOUR TOURISTIQUE À **DUBAI**

POINTE NOIRE: Tél.: +242 05 555 55 79 - 04 485 09 09
E-mail: salespnr@hariomtravels.net
BRAZZAVILLE: Tél.: +242 05 302 67 86 - 04 431 03 50
E-mail: salesbzbv@hariomtravels.net
www.hariomtravels.net

Le monde est à vous

HARIOM TRAVELS
Agence de Voyage & Tourisme

Visitez
les pays de vos Rêves avec nous

Billet + Hôtel + Loisirs
nous faisons de votre séjour une expérience inoubliable

Pointe-Noire (Rép. du Congo) + (242) 05 555 55 79 - 04 485 09 09 salespnr@hariomtravels.net
Brazzaville (Rép. du Congo) + (242) 05 302 67 86 - 04 431 03 50 salesbzbv@hariomtravels.net
www.hariomtravels.net

CONFINEMENT/TRANSPORT PUBLIC

Brazzaville vidée de ses verts-blancs

En ce jour du début de confinement à domicile de l'ensemble de la population ainsi que l'interdiction de la circulation, la ville capitale a présenté un visage inhabituel ce 1^{er} avril. Aucun taxi, minibus, ni Coster n'a circulé à Brazzaville.

En moins de vingt-quatre heures, la circulation a connu un grand changement à Brazzaville. Si d'habitude particulièrement le 31 mars dernier, il fallait passer près d'une heure pour franchir le tronçon qui relie le Marché Total à l'Institut français du Congo à bord d'une voiture, et plus de deux heures pour ceux qui voulaient atteindre le rond-point Mikalou en quittant Kombo, aujourd'hui c'est juste une question de minutes. Toutes les artères sont en effet libres, voire même vides. Seules circulent les voitures dites personnelles, majoritairement des autorités, ainsi que les bus de la Société de transport public urbain (STPU).

« Ah !! papa laisse, comme ça nous respirons un peu et circulons tranquillement et rapidement puisqu'il faut rentrer, le plus tôt possible. Il n'y a pas de bruit de klaxons, pas d'insultes ni de débats inutiles qui sont souvent causés par les chauffeurs des bus. Les nuisances sonores sont enfin finies. La voie respire maintenant », indique une femme en pleine achat de certains aliments au marché Total pressée de retrouver sa famille en confinement.

A en croire un gendarme faisant partie de l'équipe placée vers l'arrêt de bus de la Milice aux fins de



contrôler le nombre de personnes à bord de chaque voiture, tous les moyens de transports en commun appartenant aux particuliers ont strictement respecté les mesures édictées par les autorités. « Depuis que je suis placé ici je n'ai vu qu'un taxi qui transportait une femme malade. L'autre est un moyen de marque pic-nic destiné à transporter les pains d'une boulangerie », a-t-il expliqué sous couvert d'anonymat.

Selon lui, plusieurs personnes n'ayant pas de laisser passer circulent dans la ville avec leurs voitures « bondées des gens » sous prétexte qu'ils ont des urgences. D'après le témoignage d'un agent d'une société de sécurité qui a quitté Moukondo jusqu'à son lieu de travail à Poto-poto à pied, l'instruction concernant la circulation

des voitures est respectée mais pas pour les piétons.

Le transport des personnes est exclusivement assuré en ce temps de confinement par les bus de la société STPU. Si certains chauffeurs de cette société respectent les mesures concernant la limite imposée du nombre des personnes à bord, d'autres bafouent l'autorité de l'Etat en dépassant de très loin le quota de passagers que devraient transporter les bus. En témoigne le comportement de l'un des chauffeurs « inciviques » de la STPU qui fait le traçon CCF- Ngamakosso. Son camion ne devrait transporter que trente personnes mais son désir d'ajouter sans cesse les clients dans les différents arrêts de bus a suscité la réaction très vive des passagers qui l'ont rappelé à l'ordre, attirant l'attention des

Le centre-ville de la capitale tourne au ralenti

Le cœur de la capitale est presque vidé et un silence assourdissant règne dans les avenues d'ordinaire très animées. Mais l'ambiance est tout autre dans les quartiers où les gens ne semblent pas respecter les mesures barrières de la propagation du coronavirus (Covid-19). Depuis ce mercredi 1^{er} avril, les Brazzavillois comme les autres habitants du pays sont en confinement. De nombreux travailleurs avaient déjà pris la décision de ne plus sortir de chez eux pour éviter les risques de propagation de la maladie. En cette première journée de confinement, seuls des bus de la STPU (Société de transport public urbain), appelés « mal à l'aise » desservent la ville et quelques rares véhicules d'Etat ou personnels circulent.

Les forces de l'ordre qui sont déployées dans la ville dissuadent les quelques passants de rentrer chez eux. À partir de midi, les boutiques et commerces ouverts très tôt ont commencé à fermer, donnant au cœur de la capitale des airs de ville fantôme.

Par contre, dans les quartiers populaires, beaucoup de gens sont dans les rues pour observer l'ambiance, pour discuter ou prendre de la bière...

Une vue de l'avenue l'OUA vide/Adiac policiers posté aux environs de la primature.

Notons que vu l'ambiance de ce premier jour de confinement, il est important d'en régler le mode opératoire car si la plupart des administrations sont vides, plusieurs personnes, surtout dans les quartiers périphériques de Brazzaville, sont dehors et les rassemblements sont constatés dans des coins de ruelles ou dans des banques. « J'ai l'impression que tout le monde a des urgences car chacun sort et se pavane n'importe comment dans le quartier. Certains n'ont rien à faire mais préfèrent rester hors de chez eux. D'autres se regroupent autour de la boisson » déclarait mercredi matin un Brazzavillois debout, lui aussi, devant sa parcelle.

Rude Ngoma

Fiacre Kombo

La société Ragec apporte sa contribution à la prévention du Covid-19

« 15 000 masques, 21 000 bouteilles d'eau minérale, des gants, bonnets, matelas... Nous avons apporté notre modeste contribution en faveur du personnel soignant et des malades dans le cadre de la prévention et de la prise en charge du Covid-19 », a déclaré le directeur général de la société Ragec, El Sahely Samy en remettant un échantillon du don de son entreprise à la ministre en charge de la Santé, Jacqueline Lydia Mikolo, le 31 mars à Brazzaville. Il a ajouté que l'entreprise mettra aussi à disposition de l'eau chlorée pour la désinfection des mains. Ce don est accompagné d'une contribution financière.

Au nom du gouvernement, la ministre en charge de la Santé a



Le DG de Ragec expliquant le contenu du don à la ministre en charge de la Santé salué l'engagement de la société Ragec dans la lutte contre le Covid-19 qui, selon elle, est une réponse à l'appel du président de la République et du peuple congolais. « Ce don important est un soulagement et permettra de répondre aux besoins des personnels soignants et des patients », a-t-elle indiqué en précisant que la contribution financière de Ragec sera versée au Fonds Covid-19.

Rominique Makaya

Le Radisson Blu M'Bamou Palace Hotel porte son soutien aux malades et au corps médical

« Un cœur lumineux en soutien aux malades et au corps médical », c'est ce que l'on peut lire sur la façade de l'hôtel qui a été réquisitionné par le gouvernement de la République. En cette période très difficile de pandémie de Covid-19, le Radisson Hotel Group s'est mobilisé pour exprimer son soutien aux malades et au corps médical.

A titre de rappel, c'est le 17 novembre 2019, que le premier malade dû au virus « Covid-19 » a été déclaré dans la ville de Wuhan, en Chine centrale. Depuis, ce virus s'est propagé dans le monde touchant aujourd'hui plus de 860 000 personnes

dans cent quatre-vingt-dix-neuf (199) pays, dont le Congo.

Le Radisson Blu M'Bamou Palace Hotel Brazzaville a affiché un cœur lumineux sur sa façade en soutien aux malades, au corps médical qui mène ce long et difficile combat et à tous les acteurs qui aident de près ou de loin à vaincre cette maladie.

« Vivement que cette mauvaise période passe et que la vie reprenne son cours ! », a déclaré Nastasia Borgolotto, responsable Marketing et chargée du respect des standards Radisson Blu.

Bruno Okokana

Brasco offre 100 millions FCFA au gouvernement

Le don des Brasseries du Congo (Brasco) a été réceptionné, le 31 mars, par le Premier ministre, Clément Mouamba. Il est destiné à la lutte contre la pandémie du Coronavirus (Covid-19).

D'après le secrétaire général de Brasco, Yves Makaya, le geste de solidarité est effectué au nom des actionnaires de la société, à savoir les groupes Heineken et CFAO

contre le Covid-19 », a-t-il déclaré.

Le secrétaire général de Brasco a lancé un appel aux autres sociétés disposant de stocks de glycérine et d'eau oxygénée de se rapprocher de Brasco. Ces produits sont indispensables pour la fabrication des gels hydro-alcoolisés, a-t-il souligné.

Présent en République du Congo depuis soixante ans, le groupe Brasco emploie plus de huit cents



Le Premier ministre et ses partenaires posant avec le chèque PM

motors Congo.

« Au nom de Denis Martin directeur général de Brasco et de l'ensemble du personnel, je viens de remettre un chèque de cent millions de francs CFA au Premier ministre, chef du gouvernement, Clément Mouamba, notre contribution à la lutte

salariés et distribue localement au moins 2,9 millions d'hectolitres de bière et de boisson gazeuse. Réceptionnant le chèque, le Premier ministre a salué l'élan de solidarité que venait de manifester la société Brasco envers le gouvernement et le peuple congolais.

F.K.

DISCIPLINE : SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE / NIVEAU : Terminales D et C
MODULE : BIOLOGIE / SOUS MODULE : GÉNÉTIQUE (suite)

La présence conjointe de deux gènes non alléliques est nécessaire pour l'apparition d'un phénotype donné. Dans ce cas, on obtient en F₂, deux phénotypes au lieu de 4. On distingue : la complémentarité récessive et la complémentarité dominante.

4.1 La complémentarité récessive

L'expression du caractère est conditionnée par la présence simultanée de deux allèles récessifs dans le phénotype. Dans ce cas, on obtient en F₂, pour des gènes indépendants, les proportions suivantes : 15/16 ; 1/16

4.2 La complémentarité dominante

L'expression du caractère est conditionnée par la présence conjointe de deux allèles dominants dans le phénotype. Dans ce cas, on obtient en F₂, pour des gènes indépendants, les proportions suivantes : 9/16 ; 7/16.

Exercice d'entraînement.

A- Une plante du genre Capsella, appelée communément « bourse à pasteur » a un fruit (capsule) dont la forme est contrôlée par deux gènes indépendants.

Quand on croise entre elles des plantes doublement hétérozygotes, on observe en F₂ :

- 6% des descendants dont la capsule est ovale.
- 94% dont la capsule est triangulaire.

1°) De quelles proportions se rapprochent ces données ?

2°) De quel type d'interaction s'agit-il ?

B- Chez certains Pois de Senteur, la couleur pourpre des fleurs est liée à la présence simultanée de deux gènes dominants A et B dont les allèles récessifs sont a et b. Les deux couples (A/a) et (B/b) sont portés par des chromosomes différents.

On croise deux lignées pures de Pois de Senteurs à fleurs blanches. Tous les descendants F₁ portent uniquement des fleurs pourpres.

On croise les individus F₁ entre eux. La descendance F₂ comprend :

- 68 plantes à fleurs pourpres ;
- 52 plantes à fleurs blanches.

Interprétez ces résultats.

E - Le linkage et la carte factorielle.

1. Linkage.

On parle de linkage lorsque deux ou plusieurs gènes sont portés par le même chromosome (on dit aussi qu'ils sont liés). Le linkage peut être total ou partielle

a) Expériences et résultats

Expérience 1 : On croise deux Drosophiles : une femelle aux soies longues et corps gris avec un mâle aux soies courtes, corps noir. Tous les descendants F₁ ont des soies longues et un corps gris.

Expérience 2 : Le croisement de retour mâle F₁ x femelle soies courtes, corps noir fournit :

- 500 Drosophiles aux soies longues et corps gris ;
 - 500 drosophiles aux soies courtes et corps noir
- Expérience 3 :** Le croisement de retour femelle F₁ x mâles soies courtes corps noir fournit :
- 440 Drosophiles aux soies longues et corps gris ;
 - 60 Drosophiles aux soies courtes et corps gris
 - 60 Drosophiles aux soies longues et corps noir
 - 440 Drosophiles aux soies courtes et corps noir

b) Interprétation des résultats

1^{er} Croisement :

- **Type de croisement :** On étudie la transmission de deux caractères, la taille des soies et la couleur du corps : donc deux couples d'allèles ou deux gènes.

Conclusion : Cas de dihybridisme.

- **Analyse de la F₁ :** La F₁ est homogène, conforme à la 1^{ère} loi de Mendel.

Conclusion : Les parents croisés sont de race pure ou homozygote.

- **Rapport de dominance :** Les drosophiles de la F₁ ont des soies longues et un corps gris, rappelant le phénotype de l'un des parents.

Conclusion : Les allèles « longues » et « gris » dominant respectivement les allèles « courtes » et « noir », d'où les symboles :

1^{er} couple : allèle « longue » = L ; allèle « courtes » = l

2^{ème} couple : allèle « gris » = G ; allèle « noir » = g

2^{ème} Croisement :

Ce croisement est un test cross du dihybridisme.

Etude statistique : [LG] = 50% ou 1/2 ; [lg] = 50% ou 1/2

Le résultat obtenu à l'issue du test cross est celui d'un monohybridisme avec dominance absolue (1/2 et 1/2), pourtant, on est dans un dihybridisme.

Cette descendance de 50% [LG] et 50%[lg] ne peut s'expliquer que si le mâle fournit deux types de gamètes en quantité égale au lieu de quatre comme dans le dihybridisme à ségrégation indépendante entre les couples d'allèles. Les allèles L et G d'une part et l et g d'autre part sont restés unis, donc portés par le même chromosome. On dit qu'ils sont liés. L'absence des phénotypes recombinés, montre que le linkage est totale ou absolue.

- **Localisation des gènes :** La répartition phénotypique des individus se fait indépendamment du sexe.

Conclusion : Les gènes sont portés par les autosomes.

3^{ème} Croisement :

Ce croisement est un test cross du dihybridisme.

Etude statistique : [LG] = 44% ; [Lg]=6% ; [lG]= 6% ; [lg]= 44%

Ce résultat ne ressemble ni à celui d'une disjonction indépendante des différents couples d'allèles, ni à celui d'une liaison absolue entre les gènes.

L'apparition des phénotypes nouveaux [lG] et [Lg] ne peut s'expliquer que par le phénomène de crossing-over qui s'est produit chez la drosophile femelle hybride lors de la formation des gamètes.

Cette descendance ne peut s'expliquer que si la femelle F₁ fournit 4 types de gamètes en quantité inégale, au lieu de deux.

Deux types de gamètes parentaux dans les proportions $\frac{100-P}{2}$ ou $\frac{1-P}{2}$;

Deux types de gamètes recombinés dans les proportions $\frac{P}{2}$

N.B : P= pourcentage de recombinaison.

$$P = \frac{\text{Somme des récombinés}}{\text{Effectif total}} \times 100\%$$

La présence des phénotypes recombinés, montre que le linkage est partielle .

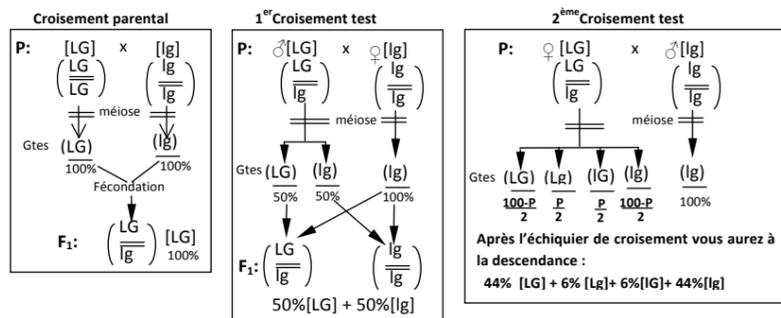
- **Hypothèse :** Dihybridisme avec dominance absolue, gènes liés, avec liaison absolue chez la drosophile mâle et partielle chez la femelle, gènes portés par une paire d'autosomes

- **Vérification :**

1^{er} croisement : P : [LG] x [lg]

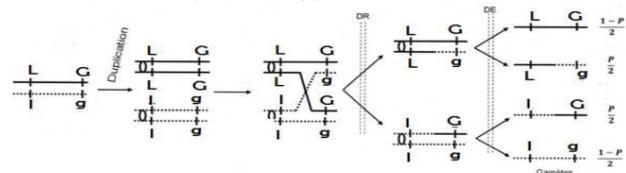
N.B. Les valeurs obtenues sont théoriques.

❖ **Vérification :**



Les résultats théoriques sont conformes aux résultats pratiques ; hypothèse validée.

Consignes : dans la troisième expérience, l'apprenant doit réaliser le mécanisme du crossing over



Les cartes factorielles ou cartes géniques :

Une carte factorielle est la position relative des gènes sur le chromosome.

Pour établir la carte factorielle, on calcule la distance séparant deux gènes consécutifs sur le chromosome.

Cette distance se calcule par la formule $d = \frac{\text{Somme des récombinés}}{\text{Effectif total}} \times 100\%$ 1% = 1cM

d s'exprime en cM ou UR cM= centimorgan ; UR= unité de recombinaison.

Exemple : distance entre L et G ou l et g $\frac{60+60}{1000} \times 100 = 12UR$



Remarques :

Linkage total (ou liaison absolue) : situation dans laquelle des gènes liés ne sont jamais séparés à la méiose. Dans le cas d'un dihybridisme avec gènes portés par une paire d'autosomes, les proportions sont les suivantes :

- En F₂ : on a 3/4, 1/4 au lieu de 9/16, 3/16, 3/16, 1/16 ;
- Croisement test : 1/2, 1/2 au lieu 1/4, 1/4, 1/4, 1/4 .

Linkage partielle (ou liaison partielle) : situation dans laquelle des gènes initialement portés par le même chromosome peuvent être séparés à la méiose.

- Le Croisement test donne : deux phénotypes parentaux majoritaires et deux phénotypes recombinés minoritaires

Exercices d'entraînement

Exercice 1 :

On croise un croisement entre 2 souches de Drosophiles homozygotes pour les 2 gènes : une souche à yeux marrons et ailes échancrées et une souche sauvage. La F₁ est homogène et de phénotype sauvage. On effectue le test-cross suivant :

Femelle F₁ X mâle souche à œil marron et ailes échancrées

On obtient en F₂ :

- 410 Drosophiles de phénotype sauvage
- 111 Drosophiles à ailes échancrées et œil sauvage
- 111 Drosophiles à œil marron et ailes sauvages
- 400 Drosophiles à œil marron et ailes échancrées

Interprétez ces résultats

Exercice 2:

A- on a réalisé deux croisements de Drosophiles.

Premier croisement : On a croisé des Drosophiles femelles au corps gris et aux ailes normalement nervurées, avec des drosophiles mâles au corps jaune et aux ailes dépourvues de nervures transversales.

Les Drosophiles femelles et mâles sont de race pure.

En F₁, tous les individus obtenus ont le corps gris et les ailes normalement nervurées.

Deuxième croisement : On a croisé des Drosophiles mâles au corps gris et aux ailes normalement nervurées avec des drosophiles femelles au corps jaune et aux ailes dépourvues de nervures transversales.

Les Drosophiles mâles et femelles ont le corps gris et les ailes normalement nervurées et tous les mâles ont le corps jaune et les ailes dépourvues de nervures transversales.

1°) Quels renseignements vous apporte la comparaison des résultats obtenus en F₁ dans les deux croisements ?

2°) Indiquez, pour chaque croisement, le génotype des parents et des individus obtenus en F₁.

B- On a croisé entre eux les individus obtenus en F₁ à l'issue du premier croisement. On a alors obtenu les résultats consignés dans le tableau ci-dessous :

Phénotype	Sexe	
	Femelle	Mâle
Corps gris, ailes normalement nervurées	3743	1621
Corps gris, ailes sans nervures transversales	0	254
Corps jaune, ailes sans nervures transversales	0	1625
Corps jaune, ailes normalement nervurées	0	250

1°) Quels types de gamètes a produit la Drosophile mâle F₁ ?

2°) Quels sont, et dans quelles proportions, les types de gamètes produits par la Drosophile femelle F₁ ?

3°) Schématisez le comportement des chromosomes qui, au cours de la méiose, permet d'expliquer les résultats obtenus.

FIN

DISCIPLINE : SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE

NIVEAU : Terminales D et C

MODULE : BIOLOGIE

SOUS MODULE : GÉNÉTIQUE

SUPPORT PÉDAGOGIQUE N°2

OG 9 : Comprendre le phénomène de l'hérédité

OS9-4 Expliquer l'hérédité humaine

En génétique humaine, la connaissance des modalités qui régissent la transmission des caractères héréditaires est essentiellement basée sur l'interprétation d'arbres généalogiques (pedigree).

L'étude de ces derniers implique :

- La connaissance des rapports entre les allèles des gènes considérés (dominance, codominance, récessivité) ;
- La localisation chromosomique des gènes étudiés (autosome ou chromosome sexuel) ;
- La détermination de génotypes probables ou possibles des individus ;
- des prévisions concernant les caractères des descendants de couples.

A- Les groupes sanguins :

1- **Le système ABO :** Les groupes sanguins du système ABO sont déterminés par un gène autosomal situé sur le chromosome n°9, dont on connaît trois allèles A, B et O. Il existe quatre groupes sanguins usuels :

Les allèles A et B sont codominants et dominant l'allèle O.

Groupes	Phénotypes	Génotypes
A	[A]	(A//A) ou (A//O)
B	[B]	(B//B) ou (B//O)
AB	[AB]	(A//B)
O	[O]	(O//O)

2- **Le facteur rhésus :** C'est un facteur qui se superpose au système ABO. Les individus qui en possèdent (85% de la population) sont dits rhésus positifs [Rh⁺] ou [+] et ceux qui en sont dépourvus (15% de la population) sont dits rhésus négatifs [Rh⁻] ou [-].

Rh⁺ domine Rh⁻, d'où les génotypes suivants :

$$[Rh^+] : (Rh^+//Rh^+) \text{ ou } (Rh^+//Rh^-); \quad [Rh^-] : (Rh^-//Rh^-)$$

Remarque : la notation groupe A⁺ signifie que l'individu est du groupe sanguin A rhésus positif.

Son phénotype est [A⁺]

Les génotypes possibles de cet individu sont :

$$\left(\frac{A}{A} \frac{Rh^+}{Rh^+} \right) \text{ ou } \left(\frac{A}{A} \frac{Rh^+}{Rh^-} \right) \text{ ou } \left(\frac{A}{O} \frac{Rh^+}{Rh^+} \right) \text{ ou } \left(\frac{A}{O} \frac{Rh^+}{Rh^-} \right)$$

Activité de l'élève :

Proposer les génotypes des individus de phénotypes suivants : [B⁺]; [AB⁺]; [O⁻]; [B⁻]

3. Les groupes sanguins du système MN

Il existe 3 groupes sanguins du système MN (M, N, MN) déterminés par deux allèles M et N qui sont codominants.

Groupe sanguin	Phénotype	génotype
M	[M]	(M//M)
N	[N]	(N//N)
MN	[MN]	(M//N)

B- Quelques cas d'anomalies génétiques :

1- **Anomalies liées au gonosome X:**

a- L'hémophilie

C'est une anomalie de l'incoagulation du sang ; à la moindre blessure, les sujets font l'hémorragie. Il y a l'hémophilie A et l'hémophilie B.

L'hémophilie est déterminée par un gène récessif h ; son allèle dominant est H.

L'hémophilie ne touche que les sujets masculins. Il n'existe pas de femme hémophile parce que l'homozygote (Xh//Xh) est létale dès la vie embryonnaire. Cependant une femme hétérozygote (XH//Xh) parfaitement saine est dite vectrice.

Génotypes possibles :

- Homme non hémophile : (X^H//Y) ;
- Homme hémophile : (X^h//Y)
- Femme non hémophile : (X^H//X^H) ou (X^H//X^h)

b- Le daltonisme

C'est une anomalie de la vision des couleurs notamment la non distinction du vert et du rouge ; le daltonisme affecte 4% d'hommes et 0, 2% de femmes.

L'allèle responsable de l'anomalie est récessif, d. Son allèle dominant est D.

Génotypes possibles :

- Homme daltonien ♂(Xd//Y)
- Homme normal : (XD//Y)
- Femme à vision normale : X^D//X^D ou X^D//X^d
- Femme daltonienne : X^d//X^d
- Femme vectrice ou conductrice : (XD//Xd)

2. **Anomalie liée au gonosome y:**

L'hypertrichose des oreilles : C'est une anomalie caractérisée par la présence de longs poils et épais sur la totalité de la surface antérieure et de la moitié inférieure de la face postérieure des deux oreilles.

Remarque : On pense que le gène qui détermine cette tare est portée par la partie spécifique du chromosome Y puisqu'elle ne se manifeste que chez les hommes.

Par conséquent, un homme atteint de l'hypertrichose aura tous ses fils atteints.

3. Anomalies liées aux autosomes

a) La drépanocytose ou anémie falciforme

Encore appelée anémie falciforme ou sicklémie, la drépanocytose est une maladie qui se caractérise par la présence dans le sang des globules rouges en forme de faucilles (« sickle » en anglais) incapables de jouer leur rôle de transporteur d'oxygène.

Cette affection est due à une mutation du gène normal « A » qui dirige la synthèse de la chaîne β de l'hémoglobine normale (HbA) en allèle « S ». L'allèle « S » dirige la synthèse de la chaîne β de l'hémoglobine anormale (HbS).

Les allèles « A » et « S » sont situés sur le chromosome n°11 et sont codominants.

Génotypes possibles :

- Individu sain : (A//A)
- Individu drépanocytaire : (S//S)
- Individu hétérozygote : (A//S)

Les homozygotes (S//S) sont malades (anémie sévère) ;

les hétérozygotes (A//S) produisent à la fois l'hémoglobine normale (hémoglobine A) et l'hémoglobine anormale (hémoglobine S).

b) L'albinisme

C'est une anomalie qui se traduit par l'absence de pigmentation de la peau. Le sujet atteint d'albinisme ne peut synthétiser la mélanine : les réactions chimiques qui conduisent à sa synthèse sont bloquées par l'absence d'une enzyme.

L'allèle responsable de l'anomalie est récessif, a. Son allèle dominant est A.

Génotypes possibles :

- Individu non albinos : (A //A) ou (A //a)
- Individu albinos : (a//a) a/a

4. Les anomalies liées au nombre de chromosomes :

Ces anomalies sont caractérisées par la présence d'un chromosome supplémentaire ou l'absence d'un chromosome chez un sujet. Cela est dû à la non disjonction d'une paire de chromosomes lors de la formation des gamètes ; Cette non disjonction peut avoir lieu à l'anaphase I ou II.

Exemples :

- La trisomie 21 ou syndrome de Down : 2n = 47 ;
- Le syndrome de Klinefelter : 44A + XXY (2n = 47)
- Le syndrome de Turner : 44A + XO (2n = 45)

Exercice d'entraînement :

Démontrer par des schémas comment on peut obtenir un individu :

- portant trois chromosomes au niveau de la paires n°21 ;
- atteint du syndrome de Klinefelter et du syndrome de Turner.

NB : faire le croisement entre deux parents en représentant uniquement les chromosomes concernés.

C. Étude des arbres généalogiques ou pedigree

Un arbre généalogique ou pédigrée est une représentation conventionnelle des liens parentaux qui unissent les membres de différentes générations d'une famille.

COVID-19

La Sierra Leone décrète un confinement pour 3 jours

Les autorités de Sierra Leone ont décrété mercredi un confinement de la population pendant trois jours à partir de dimanche, après avoir rendu public un deuxième cas de contamination par le nouveau coronavirus.

«Le confinement entrera en vigueur pour 72 heures dimanche 5 avril 2020 jusqu'à mardi 7 avril 2020 à minuit», a dit devant la presse le coordinateur de la lutte contre le coronavirus, le ministre de la Défense Kellie Conteh.

Il n'a pas précisé pourquoi le confinement était limité à trois jours.

Les autorités ont annoncé le même jour la contamination d'un médecin travaillant dans un hôpital de la capitale Freetown.

La Sierra Leone, jusqu'alors parmi les rares pays d'Afrique encore épargnés, avait déclaré son premier cas de Covid-19 mardi. Avant même ce premier cas, le gouvernement avait fait fermer les frontières terrestres, supprimer les vols internationaux et fermer les écoles.

Tous les rassemblements religieux sont dorénavant interdits, a dit mercredi Kellie Conteh.

L'apparition du coronavirus est une préoccupation particulière dans l'un des pays les plus pauvres du monde où la fièvre Ebola avait fait presque 4.000 morts entre 2014 et 2016.

D'après AFP

DEBOUT AVEC LE CONGO, CONTRE LE CORONAVIRUS

Message du Système des Nations Unies en République du Congo

La République du Congo, à l'instar des autres pays du monde, n'échappe pas à la menace du COVID-19 devenu « l'ennemi commun » de toute l'humanité. Confirmant les mesures déjà prises par le Gouvernement à cet égard, le Président de la République a décrété l'Etat d'urgence sanitaire dans le pays, qui se traduit, entre autres, par un confinement général et un couvre-feu de 20 jours.

Selon les exhortations du Secrétaire Général des Nations Unies aux Etats membres, « les pays doivent, en effet, passer à la vitesse supérieure (...) en mettant en place des stratégies de confinement efficaces, en activant et en améliorant les systèmes d'intervention d'urgence, en augmentant les capacités de dépistage et de prise en charge des patients, en préparant les hôpitaux, en veillant à ce qu'ils aient les installations, le matériel et le personnel nécessaires et en mettant au point des interventions médicales qui sauvent des vies ».

Le système des Nations Unies en République du Congo considère tout à fait adéquates et appropriées les mesures et dispositions prises par les autorités du pays et félicite à cet égard le Chef de l'Etat et le Gouvernement pour leur engagement à arrêter la propagation du COVID-19. Ces mesures et ces dispositions contribueront certainement à contrôler la flambée de l'épidémie si elles sont mises en œuvre de manière approfondie et complète.

Tout en observant le confinement décrété par le Gouvernement, les Agences des Nations Unies pratiquent le télétravail afin de poursuivre leur mission première en République du Congo qui est celle d'accompagner le pays sur la voie du développement et venir en aide aux populations les plus vulnérables. Concrètement, ces agences sont sur le terrain pour aider les équipes nationales de réponse à suivre et à répondre à la maladie. L'OMS, l'UNICEF, le HCR et d'autres agences et partenaires participent aux activités quotidiennes de riposte aux flambées dans les communautés et les établissements de santé.

Les organismes des Nations Unies veillent à ce que les plus vulnérables soient pris en charge lorsqu'ils accordent la priorité au soutien social et économique et réorientent une partie de leurs programmes et ressources vers ces groupes vulnérables, tels que les populations autochtones, les personnes atteintes de maladies chroniques ou les réfugiés. Par ailleurs, ils continuent à fournir comme par le passé l'assistance pour le renforcement des politiques et des capacités techniques et opérationnelles, dont le système sanitaire. Ils s'efforcent de maintenir la mise en œuvre de leurs programmes y compris l'assistance humanitaire aux réfugiés et aux victimes d'inondation dans la partie septentrionale du pays.

Le Système des Nations Unies au Congo se veut solidaire avec le peuple congolais et s'attèle à soutenir le processus de mobilisation de fonds pour la riposte au COVID-19. A cet égard, il salue le personnel médical et paramédical et tous les acteurs sociaux pour leur dévouement et leur élan de solidarité manifestes en faveur de la lutte contre cette pandémie et les encourage à poursuivre leurs efforts pour un soutien multiforme au plan de réponse du pays pour atténuer les impacts sociaux-économiques du COVID-19.

Chris Mburu

coordonnateur Résident Système des Nations Unies

VIRUS

Le monde confronté à sa pire crise depuis 1945

Le nouveau coronavirus a tué plus de 43.000 personnes dans le monde, dont les trois-quarts en Europe, et la pandémie, qualifiée par l'ONU de pire crise à laquelle l'humanité ait été confrontée depuis 1945, menace désormais de submerger les Etats-Unis.

Deuxième pays du monde le plus endeuillé par la pandémie, l'Espagne a annoncé mercredi avoir enregistré un nouveau record quotidien de 864 morts en 24 heures, passant la barre des 9.000 morts. Deux mois après la détection d'un premier cas dans le pays, l'Espagne redoute toujours de voir submergées les unités de soins intensifs qui travaillent déjà à la limite de leurs capacités.

Depuis le début de la pandémie en décembre en Chine, plus de 865.000 cas ont été officiellement déclarés dans le monde, dont plus de la moitié en Europe, 189.000 aux Etats-Unis et plus de 110.000 en Asie. Pour freiner la propagation de la pandémie, plus de 3,75 milliards de personnes, soit près de la moitié de la population mondiale (48%), sont appelées ou contraintes par leurs autorités à rester chez elles.

Le Royaume-Uni a enregistré en une journée 563 décès supplémentaires de patients atteints par le coronavirus, nouveau record marquant une nette accélération de la pandémie et portant le bilan à plus de 2.000 morts dans le pays. Le Covid-19 a déjà infecté le Premier ministre Boris Johnson, actuellement en quarantaine, le ministre de la Santé Matt Hancock ou encore le prince Charles, l'héritier de la couronne, sorti lundi des sept jours réglementaires de strict isolement recommandés par les autorités britanniques. L'Iran a lui dépassé mercredi la



Les Etats-Unis, ici le Capitole à Washington, risquent d'être le nouvel épicode de la pandémie (Drew Angerer / GETTY IMAGES NORTH AMERICA / Getty Images via AFP)

barre des 3.000 décès.

Mais ce sont les Etats-Unis, où près des trois-quarts des Américains vivent désormais confinés, qui risquent de devenir le nouvel épicode de la pandémie. Le président Donald Trump a demandé à ses concitoyens de se préparer, à l'instar de l'Europe, à des semaines «très, très douloureuses». Un total de 4.076 décès ont été recensés mercredi, un chiffre multiplié par deux en trois jours, selon l'Université américaine Johns Hopkins, dont les bilans font autorité. La Maison Blanche a présenté ses projections : la maladie devrait faire entre 100.000 et 240.000 morts aux Etats-Unis.

«Récession sans précédent»

Le secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, a noté que la Terre vivait sa «pire crise mondiale depuis que l'ONU a été

fondée» il y a 75 ans, évoquant «la combinaison d'une maladie menaçante pour tout le monde et d'un impact économique conduisant à une récession sans précédent dans un passé récent».

Il existe désormais un risque de «pénurie alimentaire» sur le marché mondial à cause des perturbations liées au Covid-19 dans le commerce international et les chaînes d'approvisionnement alimentaire, ont prévenu des agences dépendant de l'ONU et l'OMC.

En Asie, la Bourse de Tokyo a encore creusé nettement ses pertes (-4,5%) sur fond de craintes d'un confinement prochain de la capitale du Japon.

Les marchés européens chutaient aussi tandis que la Bourse de New York reculait fortement à l'ouverture, le Dow Jones perdant 3,92%.

D'après AFP



COMMUNIQUE



Le président de l'Association des anciens enfants de troupe du Congo, la promotion des Grands Anciens et l'ensemble de la communauté des anciens enfants de troupe, sont profondément affligés par l'annonce de la disparition de l'Aïeul Jacques Joachim YOMBI OPANGAULT, matricule 109, de la promotion Serge Krochant (1954 – 1957).

Unanimes dans la reconnaissance et solidaires dans la douleur, les AET du Congo s'inclinent devant la mémoire de ce rand Homme d'Etat.

Le programme des hommages et des obsèques sera communiqué ultérieurement.

DISPARITION

Moïse Katumbi rend hommage à Pape Diouf décédé

Pape Diouf s'en est allé, le 31 mars, à Dakar, victime de la pandémie du coronavirus. Et Moïse Katumbi a rendu hommage à celui qui l'appelait son ami et frère.

L'ancien président de l'Olympique de Marseille, Pape Diouf, est décédé le 31 mars 2020 à Dakar, victime de la pandémie du Coronavirus. Le virus venu de Chine a eu raison de cet ancien journaliste analyste du football qui tire sa révérence à 69 ans alors qu'il était consultant de Canal Plus et patron d'une école de journalisme.

Al'annonce de cette triste nouvelle, le président du TP Mazembe de Lubumbashi, Moïse Katumbi Chapwe, lui a rendu un témoignage poignant. «*C'est avec une immense tristesse que j'apprends la disparition de mon ami et frère Pape Diouf. C'est un géant du football africain qui nous quitte. Toutes mes pensées vont à sa famille dont je partage la peine et la tristesse et avec laquelle je m'unis en prières. Une légende vient de nous quitter. Le monde du football lui sera éternellement reconnaissant d'avoir mis à sa disposition tout son talent de journaliste sportif, de président de club et d'agent de joueurs au service du sport le plus populaire de la planète. Son exceptionnel parcours et son mental de gagnant l'ont élevé au rang de modèle et d'icône pour tous les jeunes Africains* », a déclaré Moïse Katumbi sur son compte twitter.

Et de rappeler et souligner : «*Il était venu à Lubumbashi pour partager son expérience et ne manquait jamais d'encourager le TP Mazembe* ». En novembre 2013, le natif d'Abéché au Tchad en 1951 avait séjourné à Lubumbashi sur invitation de Moïse Katumbi pour assister à la finale de la Coupe de la Confédération africaine de football (CAF), finale perdue devant les Tunisiens du CS Sfaxien. Battu à Tunis par zéro but à deux, Mazembe n'avait pu gagner que par deux buts à un, laissant filer le trophée de la C2 africaine sous le regard de Pape Diouf.

Le président de Mazembe s'est souvenu : «*Il ne supportait ni la médiocrité, ni la petitesse. Il poussait tous les Africains à cultiver le goût de l'effort, de la performance et à rechercher l'excellence. Je garde de Pape Diouf le souvenir d'un homme désireux de voir émerger sur la scène mondiale les meilleurs*



Moïse Katumbi et Pape Diouf

talents africains. Il nous a offert l'immense fierté d'être le premier fils du continent à diriger l'Olympique de Marseille, l'un des clubs de football les plus prestigieux de la planète. Assurément, il fait partie du cercle très

restreint des hommes dont le dynamisme a contribué à apporter de la joie à des millions de personnes et à rendre le monde meilleur ».

Pour Moïse Katumbi, l'expertise, l'engagement et les avis éclairés de Pape Diouf vont beaucoup manquer au moment où se prépare la Coupe du monde des clubs. Et de terminer son message en sensibilisant sur le danger de la pandémie : «*En tirant sa révérence, Pape Diouf rappelle à ceux qui en doutaient encore que le Covid-19 n'épargne per-*

sonne et qu'il nous faut tous respecter les mesures de distanciation sociale et les gestes barrières... ». Avant sa mort, note-t-on, Pape Diouf était consultant de Canal Plus, patron fondateur d'une école de journalisme. Très estimé dans le monde du football, il avait été journaliste sportif à « La Marseillaise », puis agent de joueurs, avant de relever le défi de la direction managériale de l'OM puis de la présidence du club phocéen de 2005 à 2009.

Martin Engimo

«Il était venu à Lubumbashi pour partager son expérience et ne manquait jamais d'encourager le TP Mazembe ».

Franklin Kimbongila insiste sur le strict respect des règles de prévention

En plein confinement en Belgique où il réside, Franklin Kimbongila, ancien entraîneur du FC Renaissance du Congo et du FC Saint-Eloi Lupopo de Lubumbashi, a tenu à faire sa part dans la sensibilisation contre le pandémie du coronavirus. Cette maladie partie de la Chine fait des milliers de morts à travers le monde aujourd'hui, avec déjà plus de cent cas positifs et dix morts en RDC.

La pandémie Covid-19 ne choisit pas ses victimes. Et il y a des cas positifs et de décès dans l'univers du sport. Le dernier en date est l'ancien président sportif de l'Olympique de Marseille, Pape Diouf, décédé le 31 mars 2020 à Dakar au Sénégal. Face à ce nouveau danger qui dévaste l'humanité, plusieurs acteurs du monde sportif sensibilisent depuis quelques jours sur le strict respect des règles de prévention alors que le vaccin contre le Coronavirus n'est pas encore disponible.

Depuis la Belgique où il réside, Franklin Kimbongila, ancien entraîneur du FC Renaissance du Congo et du FC Saint-Eloi

Lupopo de Lubumbashi a tenu à s'impliquer dans cette sensibilisation contre ce fléau qui a déjà fait près de cinquante mille morts à travers le monde. En République démocratique du Congo, l'on est déjà à cent neuf cas positifs, dix morts et trois malades guéris selon les dernières statistiques de l'Institut national des recherches biomédicales. «*Comme vous le savez, en Europe, en Asie, et partout ailleurs dans le monde, on a suspendu les activités du football. C'est vraiment négatif pour l'évolution du football mondial, c'est triste* », a indiqué Franklin Kimbongila dans un entretien exclusif. Et il a ajouté



Franklin Kimbongila, ancien entraîneur du FC Renaissance du Congo : «*Mais il faut cependant respecter les directives et*

mesures prises par les autorités pour la prévention, notamment la distance sociale, et que ceux qui présentent les symptômes du Coronavirus ne doivent être mis en quarantaine, ne pas se serrer les mains, se munir des masques ».

L'ancien coach du club orange de Kinshasa a insisté sur le caractère implacable de cette maladie et la rigueur à observer dans le respect des règles de prévention. «*C'est vraiment très important de respecter ces règles de prévention parmi lesquelles le confinement. C'est très sérieux, nous le vivons ici en Europe ; cette pandémie cause beaucoup de morts, ça ne pardonne pas. On prie Dieu que cela s'arrête assez rapidement* », a-t-il conclu.

M.E.



COMMUNIQUE DE PRESSE

LE CRI D'ALARME D'UNICONGO

FACE A LA CRISE DU CORONAVIRUS – COVID19

Le Congo traverse depuis l'année 2014 des difficultés économiques importantes, se traduisant par cinq années de récession consécutive à la chute du baril de pétrole, mais également à la crise de la dette intérieure, qui jusqu'à ce jour n'a connu aucune évolution favorable.

Le recul constant de tous les indicateurs économiques (baisse du pouvoir d'achat, disparition d'entreprises, effondrement des investissements, chute du PIB, position du Congo dans le classement Doing Business, etc...) et sociaux (licenciements économiques massifs dans tous les secteurs, taux de chômage élevé, etc...) au cours des dernières années, est malheureusement révélateur de la dégradation continue du climat des affaires, caractérisé par une pression fiscale hors norme et une administration publique plus encline au harcèlement et aux sanctions systématiques, qu'à l'accompagnement des opérateurs économiques.

Le secteur privé congolais, au travers de ses syndicats patronaux, a continuellement alerté les pouvoirs publics sur la nécessité d'entamer un véritable dialogue public-privé, afin de sortir de cette spirale négative en proposant des solutions concrètes. La gestion chaotique du dossier de la dette commerciale intérieure, qui n'a connu aucune évolution concrète depuis 5 ans, mettant en péril de nombreuses entreprises de toutes tailles, en est le parfait exemple, malgré l'accès au programme du Fonds Monétaire International (FMI) en juillet dernier.

Pour ne rien arranger, le Pays est malheureusement aux prémices d'une crise majeure, d'abord sanitaire, mais aussi économique, qui comme dans de nombreux autres pays au monde, devrait être d'une ampleur inédite au vu de la chute vertigineuse du prix du baril de pétrole observée ces dernières semaines : entre 20 et 21 US Dollars le baril de Brent au 1er avril 2020, contre 63 dollars début janvier, soit une baisse de presque 70% en moins de trois mois et de plus de 50% en l'espace d'un mois.

Observant l'évolution de la situation de la pandémie liée au Covid-19 au plan international (accompagnée d'importants plans de soutien aux entreprises, tant au niveau Européen, qu'aux Etats Unis), mais aussi dans les pays africains (Sénégal, Côte d'Ivoire, Madagascar, Rwanda, notamment), le monde de l'entreprise n'a cessé d'interpeller les pouvoirs publics au cours des dernières semaines (Primature et Vice-Primature chargé du travail et de la sécurité sociale, mais également la Task-Force créée à cet effet par le Gouvernement), pour les impacts majeurs de cette crise sur l'économie nationale.

Face au risque d'expansion de la pandémie, l'Etat d'urgence sanitaire a été décrété avec raison par le Chef de l'Etat le 30 mars 2020. Il s'agit là d'une mesure forte que nous saluons. Dans ce cadre, des mesures de confinement et de couvre-feux applicables sur toute l'étendue du territoire, pour une durée d'un mois ont également été mises en œuvre à partir du 31 mars 2020.

Ces mesures, aussi louables et normales soient elles dans le cadre d'une gestion de crise majeure, ont malheureusement été prises sans concertation avec le secteur privé, et ne semblent pas pour le moment accompagnées de mesures concrètes d'appui aux populations et aux entreprises, malgré l'annonce de la création d'un Fonds de solidarité et de soutien de 100 milliards de Francs CFA, dont personne ne connaît actuellement le contour et le fonctionnement.

Aujourd'hui, nous nous dirigeons vers un blocage total de l'économie congolaise, tous secteurs d'activité confondus, même ceux considérés comme indispensables au bon fonctionnement de la Nation par le Président de la République, y compris ceux contribuant fortement au budget de l'Etat congolais (pétrolier, minier). Cette situation crée de nombreuses incertitudes sur le plan social et de nombreuses entreprises ont dû dans l'urgence solliciter des plans de chômage technique, faute de pouvoir disposer des assurances nécessaires sur la continuité de leur exploitation et notamment, des dérogations ou des laissez-passer, pour permettre à

leur personnel de venir travailler dans leur outil de production.

A contrario, nous comprenons que de nombreuses administrations vont assurer également un service minimum y compris les administrations fiscales et sociales en charge de collecter les impôts, taxes et cotisations durant cette période, alors même que la plupart des entreprises sont dans l'obligation de mettre en standby leurs activités et de limiter le déplacement de leur personnel. Des mesures d'accompagnement, notamment de report des échéances fiscales et sociales, mais aussi de suspension des contrôles et des actions de recouvrement, ont été proposées par Unicongo, mais demeurent sans suite jusqu'à ce jour.

Dans la situation exceptionnelle et imprévisible, le secteur privé s'interroge face au risque économique et social qui s'annonce, alors même que la plupart des opérateurs économiques vont se trouver dans l'incapacité d'honorer leurs engagements pendant une durée de 2 à 3 mois.

Même si jusqu'ici les cris d'alertes ne semblent pas avoir été entendus par les pouvoirs publics, le monde de l'entreprise continue de tendre la main au Gouvernement car c'est un défi qui doit être relevé conjointement et solidairement. Dans ces circonstances exceptionnelles, nous devons tous faire preuve d'unité, de calme et de détermination, pour faire face ensemble aux enjeux colossaux à affronter. Aux côtés du Gouvernement qui est confronté à la prise de décisions cruciales, et aux côtés également de la communauté médicale qui se prépare au combat sur le front sanitaire, le secteur privé se tient prêt à assurer pleinement sa part de responsabilité, tout aussi essentielle : Dans la bataille contre la pandémie, le secteur privé constitue les « forces arrières ».

Chefs d'entreprises indépendantes, dirigeants des filiales des grands groupes internationaux, des PME ou TPE, ils ont donc tous un rôle déterminant à jouer dans la solidité et la résilience de l'outil de production. Il est indispensable de leur permettre d'assurer la continuité de leurs activités dans les domaines vitaux bien évidemment, mais aussi, dans tous les domaines connexes, puisque l'économie congolaise est complètement intégrée et les secteurs interdépendants les uns des autres.

Il faut donc impérativement continuer à produire pendant cette période. Pas pour des raisons strictement économiques et financières – encore que la capacité collective à produire conditionne au travers du PIB la possibilité pour l'Etat de continuer à emprunter sur les marchés, donc à garantir notre système bancaire et le financement de toute notre économie... Mais surtout à ne pas ajouter à la crise sanitaire une crise de carence dans l'approvisionnement des concitoyens et une crise sociale majeure pour tous nos employés, dont nous devons assurer la santé en premier lieu, mais aussi le bien être en leur garantissant un revenu.

D'autres pays africains, durement affectés par le Covid-19, ont su maintenir un haut niveau d'activité, tout en mettant en œuvre les moyens de lutte contre la pandémie. Nous sommes convaincus que le Congo puisse faire aussi bien !

Pour sortir de ce marasme sanitaire, économique et social qui s'annonce, et face au péril collectif, le secteur privé en appelle expressément à une concertation rapide et transparente avec les pouvoirs publics, afin que des solutions et mécanismes décidés conjointement soient mis en place pour sauver notre économie et notre tissu industriel, déjà fortement impactés par 5 ans de crise économique.

La situation exceptionnelle que traverse le pays appelle à une solidarité sans faille de toutes les parties prenantes et à un effort conjoint immédiat, auquel le secteur privé est prêt à apporter pleinement sa contribution multiforme.

Pour le Conseil d'administration d'Unicongo
Le Président
Alphonse MISSENGUI

CORONAVIRUS

Fermeture de certains établissements d'hébergement

En application du décret n°2020-93 du 30 mars 2020 portant déclaration de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo, la ministre du Tourisme et de l'environnement, Arlette Soudan Nonault, a signé une note de service le 31 mars réquisitionnant les établissements d'hébergement sur toute l'étendue du territoire national.

Les établissements d'hébergement réquisitionnés sont les suivants :

Pour le département de Brazzaville : Radisson Blu M'Bamou Palace Hotel, Ledger Maya, Pefaco, Concorde de Kintélé, Grand hôtel de Kintélé, Elbo suites, Ramada GHS.

Pour les départements de Pointe-Noire et Kouilou : Hôtel Hilton, Atlantic palace.

Pour le département de la Bouenza : Résidence Laurel

Pour le département du Pool : La Pepeche

Pour le département des Plateaux : Alima palace

Pour le département de la Cuvette : Daniel's club

Pour le département de la Cuvette-ouest : Espace Elonda

Pour le département de la Sangha : Les Oliviers

Pour le département de la Likouala : Le Tropicana

Fermeture des établissements d'hébergement et des agences de voyage

Toujours en application de ce décret n°2020-93 du 30 mars 2020 portant déclaration de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo jusqu'à ce qu'en soit proclamée la fin, la ministre du Tourisme et de l'environnement, a signé deux circulaires 0813 et 0814, le 31 mars 2020.

La circulaire 0813 adressée à l'attention des promoteurs des établissements de tourisme et de loisirs stipule la stricte application des mesures ci-après : fermeture des établissements d'hébergement (hôtels et établissements assimilés) à l'exception de ceux faisant objet d'une réquisition ; fermeture des agences de voyages et autres services de réservation ; interdiction de l'organisation des voyages de tourisme, excursions, croisières et ran-

données ; interdiction des activités liées aux services de restauration et de consommation de boissons ; interdiction des activités de location des véhicules de tourisme ; fermeture des salles de jeux, de cinéma, de spectacles et toute autre activité de plein air.

La circulaire 0814 à l'attention des responsables des bureaux et cabinets d'études en charge des évaluations environnementales stipule l'application des mesures ci-après : les réunions d'enquête et d'audience publique sont suspendues ; suspension également des attributions ou renouvellement d'agrément ; fermeture des bureaux et cabinets d'études.

Tout contrevenant à ses mesures s'exposera à la rigueur des lois et règlements en vigueur.

Bruno Okokana

FOOTBALL

La Fifa annonce la création d'un fonds de soutien aux clubs impactés par le coronavirus

Suite à la crise financière causée par la pandémie du coronavirus au sein du football mondial, la Fédération internationale de football association (Fifa) souhaite mettre en place un fonds d'urgence afin d'accompagner les équipes, clubs et ligues en difficulté.

L'annonce de la création par la Fifa d'un fonds d'urgence aux clubs en difficulté a été donnée le 31 mars à travers un communiqué publié par la structure. La plus haute instance du football mondiale réfléchit, en effet, sur une stratégie capable de répondre au marasme financier sans précédent causé par le covid-19.

Le 18 mars, au lendemain de l'annonce du report à 2021 de l'Euro de football, la Fifa avait promis la création d'un groupe de travail aux côtés des confédérations continentales pour étudier les conséquences de la crise du coronavirus sur le calendrier des rencontres internationales et sur les transferts des joueurs.

Elle avait, en même temps, évoqué la création d'un « potentiel fonds de soutien » au football mondial. Le format exact et les détails de cette assistance « sont actuellement à l'étude et discutés en collaboration avec les fédérations membres de la Fifa, les fédérations et les autres partenaires ». Ses paramètres doivent être annoncés dans un « futur proche », a fait savoir la Fifa.

Rude Ngoma

Les Brazzavillois ont toujours du mal à respecter le confinement



Des files d'attente dans les dépôts de gaz ce 2 avril/Adiac

En dépit de l'entrée en vigueur des mesures prises par le gouvernement, notamment le couvre-feu et le confinement, nombreux sont les habitants de la capitale qui peinent à rester chez eux.

Il suffisait de parcourir certaines artères principales de la ville de Brazzaville ce matin pour se rendre compte de l'application ou non du confinement annoncé par le président de la République. En effet, de Djiri à Talangaï en passant par Moundali, l'ambiance est presque habituelle dans les marchés. Des foules déferlent dans tous les sens à l'image du marché de Texaco sur l'avenue de l'Intendance. A Massengo et à Moundoko, par exemple, des habitants ont pris d'assaut les dépôts de gaz en début de matinée.

Dans les moyens de transport en commun, notamment ceux de la STPU, la mesure de distanciation sociale n'est pas respectée puisqu'il n'est pas rare de voir des gens occuper des allées par manque de sièges.

Parfait Wilfried Douniama

Tour d'horizon des compétitions sportives reportées en Afrique et ailleurs

La crise sanitaire due à la pandémie du Coronavirus a eu de lourdes conséquences sur le calendrier sportif. De nombreux événements sportifs ont été reportés ou annulés. Le continent africain n'a pas été épargné. Le point sur ces grands rendez-vous.

Le championnat d'Afrique des nations (Chan), qui devrait se disputer du 4 au 25 avril au Cameroun, a été reporté par la Confédération africaine de football (CAF). Dans l'incapacité d'organiser les demi-finales de ses compétitions interclubs, notamment la Ligue des champions et la Coupe de la confédération aux dates prévues (début mai), la CAF doit réfléchir sur des nouvelles dates.

La Confédération africaine de handball a aussi reporté deux compétitions majeures. En collaboration avec la Fédération algérienne de handball, elle a reporté à une date ultérieure la 36e édition du Championnat d'Afrique des clubs vainqueurs de Coupe à laquelle devrait participer les Congolaises de la Direction générale de la sécurité présidentielle et de la 27e Super Coupe Alger 2020. La rencontre devrait opposer, en fin du mois de mars, l'Etoile du Sahel de Tunisie au Zamalek d'Egypte. Le report par la Fédération internationale de handball du Challenge trophy international a été aussi confirmé. Le tournoi met aux prises des jeunes nations qui n'ont pas sou-

vent l'opportunité de prendre part à des compétitions majeures. C'est le cadre d'expression des jeunes talents.

Au basket, la saison inaugurale de la Ligue africaine de basket, qui devrait se disputer le 13 mars à Dakar, a été reportée à une date ultérieure. La NBA et la Fiba avaient décidé de la création de cette compétition le 16 février 2019. Elle met aux prises douze équipes constituées après le tournoi de qualification. La Confédération africaine d'Athlétisme a reporté d'un an les championnats d'Afrique initialement prévus du 24 au 28 juin en Algérie. La compétition aura lieu en mai-juin de l'année prochaine.

Les championnats d'Afrique de judo ont aussi pris un coup. Prévu du 16 au 19 avril à Casablanca au Maroc, ce rendez-vous important qui devrait attribuer les points pour Tokyo aux judokas africains a été reporté à une date ultérieure. En dehors du continent, le monde du sport a vu de grandes compétitions être reportées ou annulées. Les Jeux olympiques de Tokyo initialement prévus du 24 juillet au 9 août ont

été repoussés d'une année. Ils se tiendront finalement du 23 juillet au 8 août. Les jeux paralympiques ont été aussi décalés d'un an. La phase finale de l'Euro 2020 a été repoussée d'une année comme celle de la Copa America. Les finales de la Ligue des champions, de l'Europa League et de la Ligue des champions des dames ont été officiellement reportées par l'Uefa. La première coupe du monde des clubs de la Fifa à vingt-quatre équipes ne se tiendra plus en 2021 à la date indiquée.

Le 1er avril, les organisateurs du tournoi de tennis de Wimbledon ont confirmé l'annulation de la compétition prévue pour le 29 juin au 12 juillet. C'est le premier tournoi du Grand Chelem qui a choisi l'annulation plutôt que le report, a-t-on appris. La phase finale de la FED Cup prévue du 14 au 19 avril à Budapest a été reportée. Les mondiaux en salle d'Athlétisme prévus ont été reportés en 2021 alors qu'ils étaient prévus du 13 au 15 mars à Nankin en Chine. Au Basket, le NBA est suspendu jusqu'à nouvel ordre. La liste des compétitions reportées n'est pas exhaustive.

James Golden Eloué

Un ministre français appelle à éviter un drame en Afrique

Le ministre français des Finances Bruno Le Maire a appelé jeudi à «éviter un drame» dans les pays en développement, en particulier en Afrique, et proposé des mesures comme un moratoire de la dette.

«Nous avons la responsabilité d'éviter un drame dans les pays en développement, en particulier en Afrique», a affirmé le ministre lors d'une conférence de presse, quelques jours après avoir appelé le G20 à prendre des mesures à l'égard de pays qui pourraient rapidement se retrouver dans une situation financière difficile. «Nous soutenons un moratoire de la dette des pays les plus pauvres dans les mois à venir», a-t-il affirmé, soulignant que «le Club de Paris, qui a l'expérience de ces situations, devrait être à l'avant-garde de cette initiative».

Il a également précisé que la France soutient «l'idée de Droits de tirage spéciaux (DTS) du FMI à hauteur de 500 milliards de dollars» et celle «qu'une nouvelle ligne de crédit rapide pour compléter la ligne de swap des

banques centrales soit introduite pour soutenir les pays qui ont le plus besoin».

Les DTS (Droits de tirage spéciaux) sont une sorte de monnaie créée par le FMI dont le cours évolue en fonction d'un panier de devises.

Les lignes de swaps sont des outils de protection contre un risque de liquidités en devises, typiquement pour les pays qui s'endettent en dollars et dont la monnaie se dévalue par rapport au billet vert, rendant leurs dettes plus difficiles à rembourser.

L'épidémie de Covid-19 évolue de manière rapide sur le continent africain. L'Afrique du Sud est le pays africain qui compte officiellement le plus de cas du nouveau coronavirus, près de 1.400, dont cinq morts.

AFP